

PRO A

La dynamique du succès est du côté des Choletais en visite chez des Villeurbannais qui doutent. Mais les stars de Greg Beugnot voudront redorer leur image.

Cholet-Basket redoute l'effet boomerang à Villeurbanne

L'ASVEL va bien se réveiller un jour. Cholet-Basket va tout faire pour que ce ne soit pas ce soir.

En pleine forme physique et mentale, l'équipe d'Eric Girard a quitté les Mauges, hier, pour un long périple qui l'amènera à Split en Croatie, avec un passage redouté ce soir à Lyon contre l'AS Villeurbanne. Cholet-Basket jouera crânement sa chance face à une grosse formation lyonnaise qui connaît de curieux soubresauts.

La Green Team attend de pied ferme Cholet-Basket. Les Villeurbannais se sont fait peur dans leurs deux derniers matches, à Pau-Orthez où ils ont été battus, et à Besançon où ils ont failli l'être à nouveau. Pour une équipe qui joue le titre et son maintien en Euroleague, il n'est pas question de se laisser chahuter plus longtemps par des adversaires de

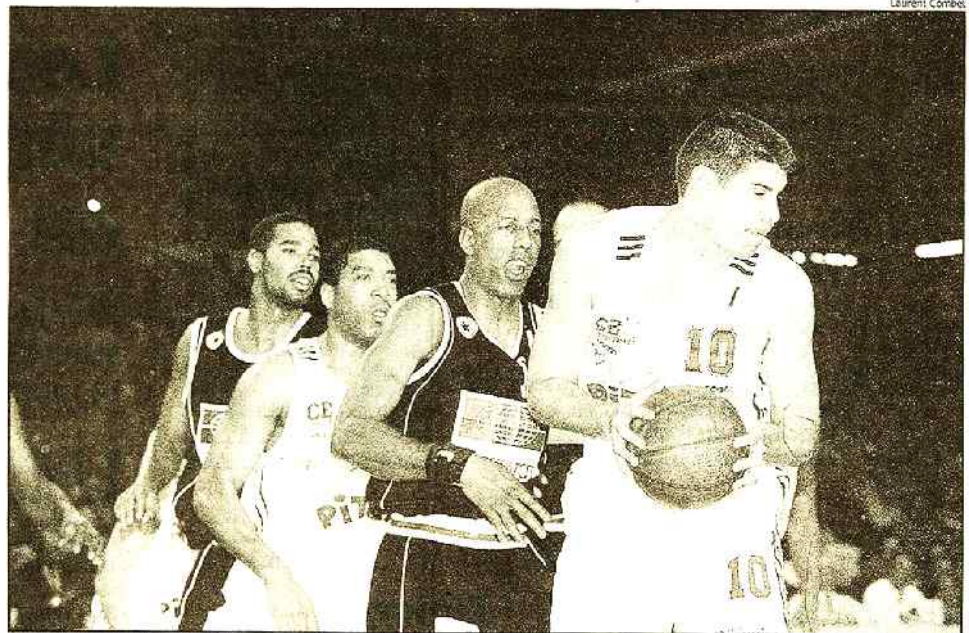
Ne pas laisser d'espaces aux adversaires, la règle d'or du jour

moins de consistance, réelle ou supposée. La réaction des Verts est redoutée par Eric Girard,

qui craint un possible « effet boomerang », face à son équipe et aux caméras d'Eurosports.

Les dérapages de l'ASVEL

L'entraîneur choletais est étonné par les débuts villeurbannais. « Si l'on se réfère aux individus, à ce qu'on a pu voir dans les matches d'inter-saison, notamment à Angers, l'ASVEL est une machine extraordinaire. Elle peut connaître un ou deux ratés, mais pas plusieurs. Or, on constate que l'amalga-



Dubos et Howell n'aurait pas le temps de « jouer à la chenille », ce soir

me ne prend pas comme le souhaiterait son coach. C'est étonnant pour une équipe de ce gabarit, qui devrait être plus sereine ».

L'étonnement d'Eric Girard va de pair avec une crainte légitime : « Maintenant, dans cette équipe-là, il y a des compétiteurs de très haut niveau, des joueurs qui ne vont pas renouveler un mauvais match, comme Rudd à Besançon et cette fois à l'Astroballe ». Allusion aux 6 points seulement de Rudd, à 2/8 aux tirs, avec un seul rebond et deux pauvres passes décisives. « Les joueurs villeurbannais ayant leur fierté, j'ai peur que cela ne nous retombe sur la figure samedi ». Le fameux effet boomerang...

Pour dépasser la tradition

En dehors de la saison 1995/96 où

les Choletais furent balayés là-bas 92-79, il est de tradition de voir CB effectuer de bons matches à l'ASVEL... mais aussi de les perdre.

Cette fois, Cholet-Basket a espoir de bousculer la tradition. « Face au Mans et contre Nancy, les gens ont vu que l'on avançait bien, dans le bon sens, et que nous avions une marge de progression. L'équipe se forge une identité, commence à dégager un certain charisme » ajoute avec plaisir l'entraîneur. Fort des expériences passées où CB a toujours posé des problèmes à l'équipe de Greg Beugnot chez elle, Eric Girard est prêt à réserver le couvert.

Après avoir épluché par le menu les systèmes villeurbannais, le coach choletais pense avoir trouvé

quelques solutions : « L'un des points forts de l'ASVEL est son agressivité offensive, avec des pénétrations par Pluvy, Digbeu, Sonko et Rudd. Il ne faudra pas leur donner beaucoup d'espace pour cela, et les obliger à abandonner leurs nombreux 1 contre 1, pour se replier sur leurs nouveaux systèmes avec lesquels ils sont moins à l'aise. Dans tous les cas, nous chercherons à rester dans le match le plus longtemps possible. Si cela marche et qu'on est dans le coup pour un succès, on ne va pas se gêner ».

Un succès qui fuit Cholet-Basket à Villeurbanne depuis 1994 où il s'était imposé 85-86 après prolongation.

PMB

Split dans la foulée

Deveaux n'est pas qualifié : Le jeune américain Deveaux, copain de DeRon Hayes, et mis à l'essai vendredi soir par l'ASVEL, n'a fait l'objet d'aucune demande de qualification dans les temps réglementaires. Villeurbanne évoluera, donc, ce soir avec un seul « étranger », Delanney Rudd.

Mardi, un sold out : Le match de mardi à la Meilleraie s'est joué à guichets fermés. De très nombreuses per-

sonnes n'ont pu accéder à la salle, toutes les places disponibles dans la limite de la sécurité ayant été vendues. Ce fut « sold out », comme on dit outre-Atlantique.

Dimanche à Split : Les joueurs choletais effectueront directement la liaison Lyon-Paris-Split dans la journée de dimanche, et ne reviendront à Cholet que mercredi dans l'après-midi.

Les équipes

AS Villeurbanne : 4 Rudd (1,88m), 5 Sonko (1,92m), 6 Sami (1,90m), 8 Pluvy (1,83m), 9 Percevault (2,13m), 10 Digbeu (1,96m), 11 Blöm (2,08m), 13 Adams (1,95m), 14 Bilba (1,98m), 15 Palmer (2,08m). Entraîneur : Gregor Beugnot.
Cholet-Basket : 6 Jeanneau (1,85m), 7 Micoud (1,85m), 8 Akpo-

médah (2m), 9 Howell (1,96m), 10 Dubos (2,06m), 11 Gautier (2,04m), 12 Hayes (1,97m), 13 Fortier (2,06m), 14 Villalobos (1,94m), 15 Miller (2,10m). Entraîneur : Eric Girard.
Arbitres : Daniel Boulanger et Thierry Madec.

Ce soir à Villeurbanne (et sur Eurosports) à 20h30.

Pro A : Villeurbanne - Cholet, demain soir 20 h

L'ASVEL a brûlé ses jokers !

Avec déjà trois défaites au compteur, Villeurbanne, donné comme favori logique du présent championnat, voit désormais sa marge de manœuvre réduite à sa plus simple expression. C'est-à-dire la pression que subissent aujourd'hui les coéquipiers de Jim Bilba.

En terminant premier de la saison régulière l'an passé, l'ASVEL croyait bien avoir effectué le plus difficile. C'était sans compter sur le CSP Limoges, qui, en l'éliminant en demi-finale des Play-Off, lui barra définitivement la route du titre. Un titre après lequel les hommes verts courent en vain depuis 1981, année du dernier sacre, d'où l'impatience que l'on imagine.

Seulement, malgré un effectif peuplé de sept internationaux, Sonko, Pluvy, Percevault, Digbeu, Adams, Bilba et Palmer, sans oublier un certain Delaney Rudd, l'aventure 98-99 n'est pas vraiment sur de bonnes bases. Châlon vint s'imposer d'entrée à l'Astroballe (63-72), trois jours avant que la bande à Greg Beugnot s'incline au Mans : 58-54. Là-dessus, une courte défaite à Pau-Orthez (62-60) n'arrangea rien, qui, après onze journées, place les Villeurbannais à deux longueurs du leader Palois. « Perdre, on n'aime pas trop ça », raconte Jim Bilba, « mais on essaye de ne pas trop y penser, parce que la pression on la subit suffisamment comme cela. Mais bon, on sait bien qu'on a brûlé tous nos jokers, et du

coup on est obligé de jouer notre peau à chaque match. »

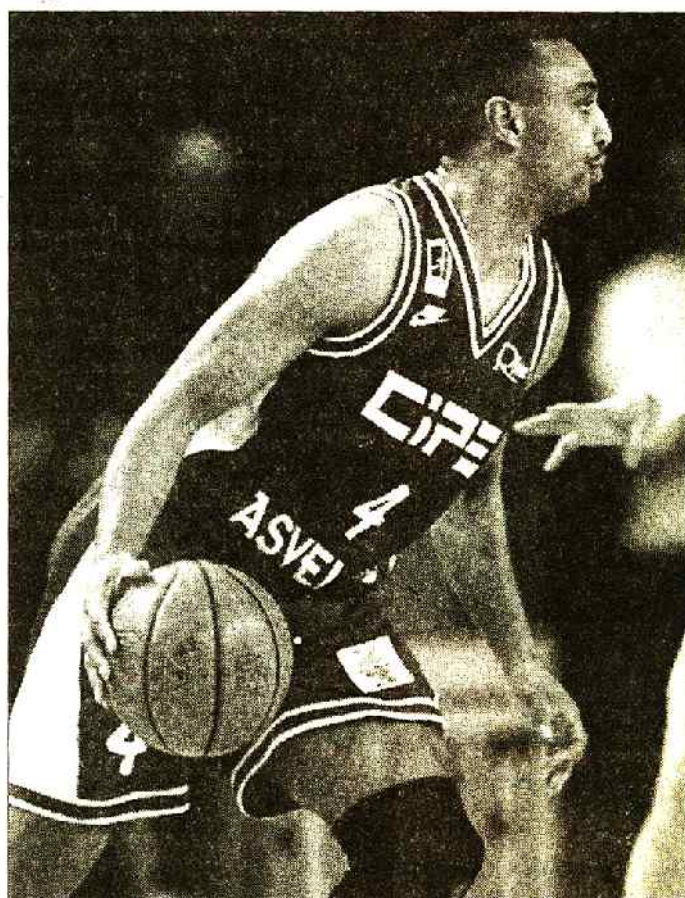
Miracle dans le Doubs !

De là à imaginer qu'un tel état d'esprit rejaillit plus ou moins inconsciemment sur les performances actuelles de l'ASVEL, il n'y a qu'un pas, vite franchi dans le Doubs, mardi soir. Et Besançon qui menait de 11 points à 2'30" de l'arrivée ne s'en est encore sans doute pas remis. Car sous l'impulsion du capitaine Bilba, d'Adams et de Sonko, c'est finalement l'orchestre vert qui interpréta un final sans fausses notes, pour s'imposer en prolongation : 85-90.

« On est mal rentré dans le match, en leur donnant trop de possibilités de contre-attaques et de paniers primés dans le début de la partie », analyse Jim Bilba. Et quand ils se mettent à être euphoriques ceux-là, ouh, attention ! C'est de notre faute, il faut qu'on retrouve nos valeurs défensives, parce que, franchement, prendre 46 points en une mi-temps, ce n'est pas très sérieux. »

Sans concession, l'ex-Choletais, qui incline pourtant vers une certaine lassitude du groupe qui expliquerait cette baisse de régime.

« Avec l'Euroligue et la Pro A, on a eu des moments délicats à gérer », précise Bilba. « On a perdu le Réal, Pau et Ljubljana dans la foulée, et mentalement, autant que physiquement, on y a laissé de la gomme. Mais ça va repartir, peut-être devant Cholet (Rire), samedi. »



Georges Meunier

Delaney Rudd et Villeurbanne constituent un sacré rendez-vous pour Cholet-Basket.

Pro A : Cholet en déplacement à Villeurbanne, samedi, 20 h

Et pourquoi pas l'exploit ?

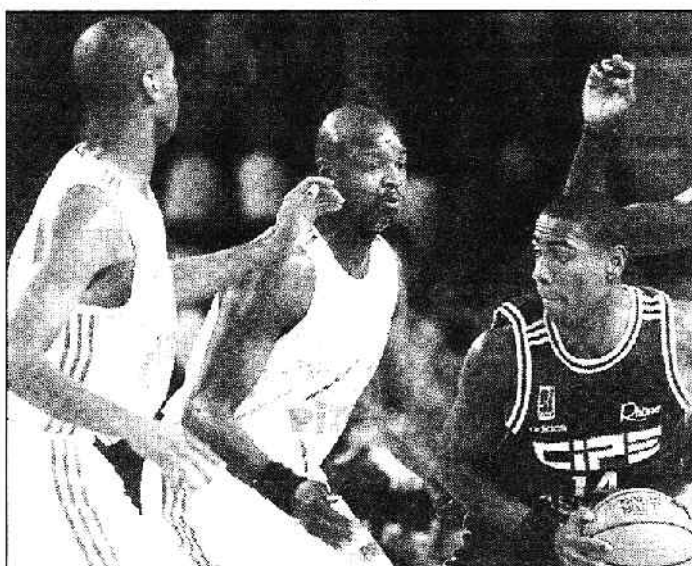
Et si Cholet réussissait la surprise en allant s'imposer à Villeurbanne? Poser la question, c'est en tout cas déjà placer les hommes d'Eric Girard dans la peau de solides outsiders.

Jamais, jusqu'à il y a quinze jours, l'idée d'un possible exploit choletais à l'Astroballe n'aurait sérieusement effleuré les esprits. Et pour cause. C'est que les coéquipiers de Paul Fortier venaient d'être battus à Limoges (71-80) et n'avaient pas tout à fait résolu les équations de Gravelines (69-66) et de Dijon (68-64), dans le cadre pourtant favorable de la Meilleraie.

Seulement métamorphose il y eut, à travers deux succès importants et significatifs d'une réelle montée en puissance du groupe, au Mans, tout d'abord (75-86), puis ce mardi, devant Nancy, congédié sans concession (77-61). Ce qui fait qu'aujourd'hui... «battre Gravelines et Dijon sur le fil, dans des conditions délicates, a fait beaucoup de bien aux joueurs au niveau mental», raconte Eric Girard, «car dans ces circonstances, en se livrant jusqu'au bout, l'équipe a prouvé sa force de réaction. Et c'est vrai, qu'on s'est un peu appuyé là-dessus pour vaincre Le Mans et Nancy.

Pas de relâchement

Maintenant, il faut garder les pieds sur terre, parce que, sans que l'on crie au scandale, on aurait pu perdre ces deux matches à haut risque».



Cédric Miller, Paul Fortier et l'ensemble du collectif choletais, devront réellement se montrer sous leur meilleur jour face à Jim Bilba et l'ASVEL Lyon-Villeurbanne.

Le souci de relativiser, qui anime l'entraîneur, n'est pas feint. «Je ne sais pas si l'on procédera ainsi à chaque rencontre, mais le fait d'inclure Quique Villalobos dans le cinq de départ à la place de Lenzie Howell et de permuter par la suite est sûrement une bonne option, analyse Eric Girard. Quand on opère le changement, ça perturbe certainement l'adversaire, parce que c'est quand même un Américain qui

rentre». Un temps et l'entraîneur poursuit, constatant une saine évolution depuis deux semaines: «Lenzie hésite encore entre prendre ses tirs et jouer pour ses partenaires, mais il doute quand même beaucoup moins, et c'est très positif, comme un Eric Micoud qui donne huit passes contre Nancy, et ne perd aucune balle. Il y a plein de choses comme ça qui commencent à s'emboîter, ce qui n'empêche pas qu'on garde une marge

de progression, à condition de travailler dur et de rester concentrer».

Oui, parce que Villeurbanne, chez lui, avec sa pléiade d'internationaux, «son» Delaney Rudd et la nécessité de plus céder trop de points: c'est un Cholet au top qui devra lui rendre visite.

Veyrat (l'entraîneur nancéien) disait mardi: «Dès qu'on se relâche, c'est la sanction. Alors, soyons prudents», conclut Girard.

VILLEURBANNE : Rudd (4), Sonko (5), Deveaux (7), Pluvy (8), Percevault (9), Digbeu (10), Blom (11), Adams (13), Bilba (14), Palmer (15).

CHOLET : Jeanneau (6), Micoud (7), Akpomedah (8), Howell (9), Dubos (10), Gautier (11), Hayes (12), Fortier (13), Villalobos (14), Miller (15).

Lire le compte rendu demain dans «dimanche ouest-france».

Locations pour Cholet - Antibes. Le club des Mauges accueillera Antibes, le samedi 7 novembre prochain à 14 h. Les réservations pour assister à la rencontre s'effectueront au Smash, 3 avenue Marcel-Prat, le lundi 2 novembre de 17 h à 19 h, mais aussi au guichet de la salle, le jour du match, à partir de 9 h 30. Tarifs: niveau 1, 110 F; niveau 2, 80 F; niveau 3, 50 F; jeunes (12 - 18 ans), 30 F; enfants (6 - 11 ans), 10 F. Il est également possible de réserver par minitel (3615 code «Sortir») et à Décathlon Cholet. Le lever de rideau de la rencontre, entre les espoirs de Cholet et leurs homologues azuréens, débutera à 11 h 30.

Cholet s'offre enfin une grosse pointure

Deux incidents ont émaillé le match ASVEL-Cholet: une panne du tableau d'affichage en première mi-temps puis une altercation entre Greg Beugnot et les officiels en fin de match. Mais CB, miraculeusement, a réussi son premier exploit à l'extérieur en trois saisons de Pro A.

VILLEURBANNE (de notre envoyé spécial). - D'abord, Greg Beugnot a fait savoir qu'il ne se présenterait pas devant la presse, mais l'homme est d'un grand professionnalisme. Il a posé sur la table son impressionnant trousseau de clefs, son paquet de cigarettes, son briquet et sa tablette d'aspirine UPSA. Il bouillonnait encore. «Si je suis suspendu sur un coup comme ça... non, non, non!», fulminait-il.

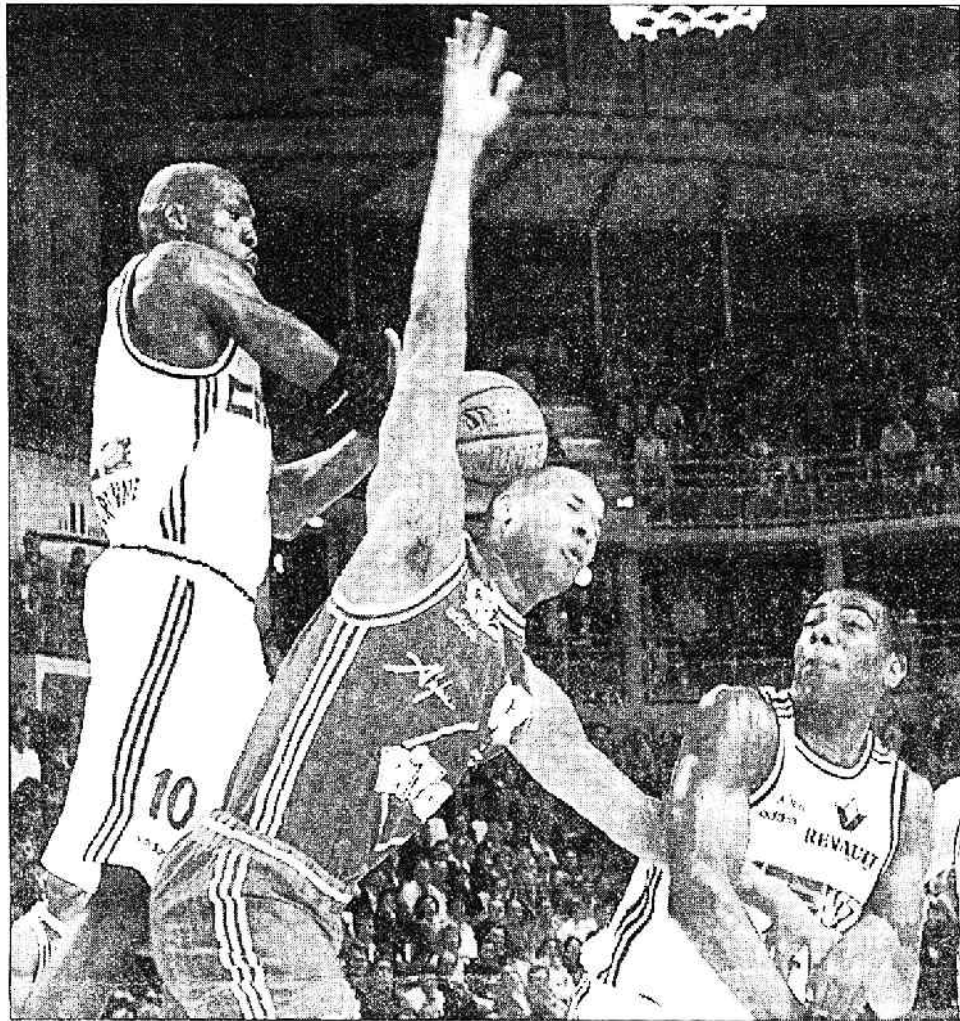
Dans les minutes précédentes, il avait pourtant passé ses nerfs sur tous les gens s'aventurant près de ses vestiaires. Il avait aussi manqué les toutes dernières secondes de la partie. Exclu. Le corps arbitral l'a sanctionné de deux fautes techniques. Au départ de la conclusion, à quarante six secondes de la fin, Paul Fortier a inscrit un panier primé ramenant CB à une longueur: 67-66. Puis Moustapha Sonko, au lieu d'assurer, s'est aventuré dans un tir incertain. Raté. Sur la dernière possession de balle choletaise, Delaney Rudd a commis une faute sur Eric Micoud.

Eric Girard a commandé un temps mort. Il n'y avait pas droit. Il avait déjà épuisé ses trois possibilités. «À ce moment, raconte-t-il, je ne savais plus du tout s'il m'en restait et c'est pourquoi j'ai demandé à la table de marque s'il était possible d'en prendre. Il m'a été accordé. Ce n'est qu'après que les arbitres sont revenus vers nous pour nous faire reprendre le match.» Et Greg Beugnot a protesté contre la reprise trop rapide des débats. Tous ses hommes n'étaient pas en place sur le parquet. À la fin de l'altercation avec les officiels, Eric Micoud a réussi six des sept lancers-francs qui lui étaient attribués: trois pour la faute commise sur lui au-delà des 6,25 m, deux fois deux correspondant aux techniques infligées au coach de l'ASVEL. Ensuite, il en a encore réussi deux après une dernière faute de Georgy Adams.

L'affichage en panne

«C'est pour Villeurbanne le scénario inverse de Besançon», explique Eric Girard, rappelant que l'ASVEL avait déjà évolué récemment sur le fil du rasoir. Et pour nous, c'est un très gros bonus. En trois saisons, c'est la première fois que le Cholet-Basket du nouveau l'emporte chez l'un des quatre gros du championnat. À Villeurbanne comme à Pau, Limoges et Paris, le club des Mauges est souvent passé près de l'exploit sans jamais le signer.

Reste à savoir si celui-là est mérité. Greg Beugnot a posé réclamation et espère fort que l'incident aura des prolongements. «On va voir la qualité d'analyse de la FFBB», dit-il, menaçant. Cela dit, si la fin de partie a fait gagner CB, l'interruption en première période lui avait été pas mal de ses chances. Villeurbanne était archi-



Paul Fortier, fort de ses quatorze points, s'oppose au Villeurbannais Alain Digbeu.

dominé, laminé par l'entrée en matière fulgurante de Cedric Miller (10 points en quatre minutes). À la 11^e minute, Cholet comptait quatorze points d'avance (10-24), et encore treize (15-28) lorsque le tableau d'affichage s'est bloqué alors qu'il restait 8'16" à jouer.

L'incident - involontaire - a valu un temps mort technique d'un quart d'heure. Et un changement radical

de physionomie de la rencontre: CB a alors encaissé un terrible 23-2 (25-36 à la 16^e, 39-38 à la mi-temps, 48-38 à la 25^e). «Sans cela, nous aurions atteint la pause avec quinze points d'avance», suppose Eric Girard. Mais l'arbitrage tolérait, défensivement, de plus en plus de choses. Cholet, au fond du trou, a su cravacher pour refaire surface, avec l'entrée de Jeanneau dont

l'agressivité a fait provoquer des fautes et des lancers-francs.

«Nous avons eu le mérite de toujours y croire et c'est une très grande victoire que nous ramenons», estime le coach de CB, auteur du premier coup fumant de sa carrière chez l'un des quatre ténors du championnat.

Jean-François QUÉNÉT.

	Temps	Pts	Totl	%	P3	P2	LF	F	Fpr	Rbds	Int	Co	BP	PD	Ev.	
ASVEL : 67	Rudd	25'	2	1/6	17	0/3	1/3	0/0	3	1	0	0	2	0	-5	
	Sonko	27'	15	4/11	45	3/7	4/4	2/2	1	2	2	1	0	1	4	15
	Pluvy	16'	2	1/3	33	0/2	1/1	0/0	2	1	2	2	0	3	3	4
	Percevault	13'	4	2/4	50	0/0	2/4	0/0	1	2	3	1	2	2	0	6
	Digbeu	30'	20	6/13	46	2/6	4/7	6/10	5	6	7	3	1	5	4	19
	Blom	19'	1	0/1	0	0/1	0/0	1/2	1	2	4	0	0	0	0	3
	Adams	22'	6	2/3	67	2/3	0/0	0/0	3	0	4	2	0	3	1	9
	Billba	36'	9	3/5	60	1/2	2/3	2/2	3	2	5	3	1	1	6	21
	Palmer	12'	8	4/7	57	0/0	4/7	0/0	5	1	3	0	0	3	0	5
	TOTAL	200	67	24/53	45	8/24	16/29	11/16	26	17	30	12	4	20	18	77
CHOLET : 74	Jeanneau	24'	6	0/1	0	0/0	0/1	6/6	2	4	1	0	0	1	0	5
	Micoud	30'	15	2/7	29	1/2	1/5	10/11	2	4	1	3	0	3	5	15
	Howell	32'	13	5/11	45	1/3	4/8	2/2	2	2	3	1	0	3	2	10
	Dubois	23'	10	3/4	75	1/1	2/3	3/4	2	4	7	0	0	2	0	13
	Hayes	34'	3	1/2	50	0/1	1/1	1/2	1	2	1	0	0	2	1	1
	Fortier	36'	14	4/5	80	2/2	2/3	4/6	2	4	2	0	1	4	2	12
	Villalobos	0'	0	0/1	0	0/1	0/0	0/0	3	0	0	0	0	1	2	0
	Miller	22'	13	5/11	45	1/2	4/9	2/4	3	3	7	5	0	4	2	15
TOTAL	200	68	27/59	46	9/21	18/38	5/11	21	13	22	7	2	16	16	61	

Arbitres : MM. Boulanger et Madec

Les Choletais ont confirmé hier soir à Villeurbanne leur très grande forme actuelle. Forte de ce nouveau succès, la bande à Eric Girard pointe désormais en deuxième position juste derrière le leader palois.

Mais Halloween est passé sur l'Astroballe !

Pour avoir conservé leur sang-froid alors que la tempête soufflait dans les travées de la Green Team, les Choletais ont bien mérité leur succès.

D'abord en butte à un long arrêt qui les déstabilisa au moment où ils maîtrisaient la rencontre, les hommes de Girard durent ensuite faire front au violent retour de Villeurbanne. Un changement de défense, mais toujours la même foi en un possible succès, et Cholet-Basket sut profiter de l'énerverment fatal de Beugnot et ses hommes, 67-74.

Les problèmes que connaît actuellement la formation de l'ASVEL sont bien réels. L'équipe d'Eric Girard les a mis en relief hier soir. Palmer sur une jambe, Rudd à court de forme, Digbeu dans les nuages, les Villeurbannais ont connu un pénible début. A l'opposé de ce que montrait une formation choletaise, bien dans son basket, récitant calmement ce qu'elle savait faire, 4-10 (4%).

Digbeu et Sonko se déchainent en fin de première période

Contraint à demander un temps-mort, Greg Beugnot s'aperçut que cela ne suffisait pas, 7-18 (6%).

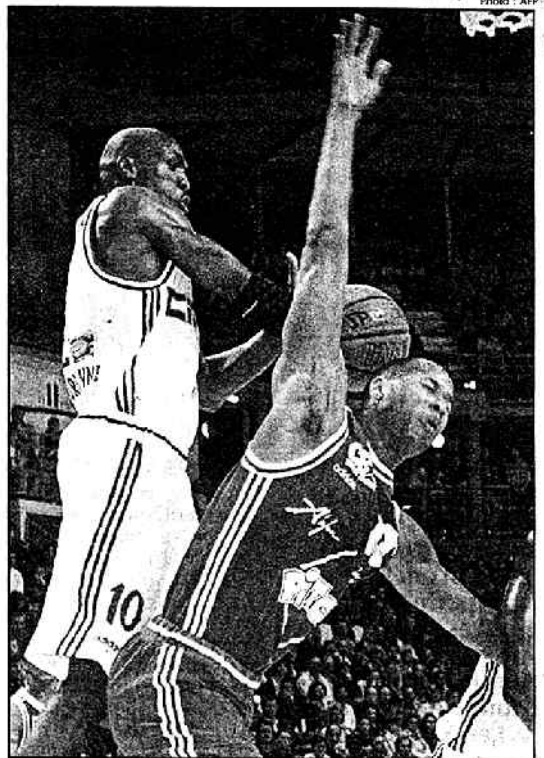
L'arrêt technique qui change tout
Une belle réussite au tir, une présence en défense, et une attaque qui prenait de vitesse l'ASVEL offrait à CB cet espace au grand air, 10-24

(10%), avec quatorze points d'avance. Incroyable. L'AS Villeurbanne ne savait où chercher son salut. Celui-ci vint d'une étonnante panne de la table de marque, à 15-28 (11%), qui eut pour effet de recommencer pour ainsi dire un second match après vingt minutes d'interruption. La belle aubaine pour les Verts qui haussant leur défense, à la limite du tolérable, mirent proprement K.O. ou presque les Choletais. Le score passa de 25-36 à 39-38 au repos. Dur, dur pour Cholet-Basket, pris à la gorge.

Ce 14-2 allait vite se transformer en 23-2, 48-38 (25%), sur deux paniers de ce faux-frère de Jim Bilba. Cet horrible passage où CB était parti pour être haché menu, laissait entendre qu'Halloween n'était pas loin. Les Choletais changèrent de défense, testèrent leur zone, et alors que cela semblait impossible, entreprirent une lente mais régulière remontée au score.

Gregor Beugnot pique sa crise
Les rotations opérées par le coach choletais étaient manifestement plus payantes que celles de son collègue Greg Beugnot, en proie à son effectif fléchissant. Howell se mit à la tâche, Fortier le relaya, et Dubos réglant son tir, les trois hommes permirent à CB de revenir doucement

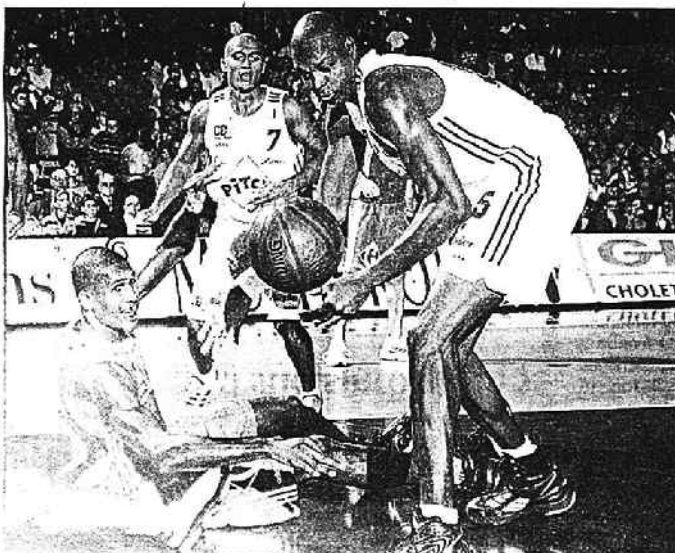
Les apparences sont trompeuses. Digbeu domine ici Paul Fortier, mais c'est un panier à trois points du capitaine choletais qui propulsera Cholet Basket sur la voie d'un nouvel exploit.



sans un match que l'on croyait irrémédiablement perdu, 55-49 (31%). Ce long compte à rebours vit même Jeanneau qui s'était peu de temps auparavant « emmêlé les crayons », ramener son équipe à trois points de Villeurbannais qui maîtrisaient mal leur sujet, 60-57 (36%). Ce petit 8-0 de Cholet-Basket allait s'avérer ravauteur, d'autant qu'un panier primé de Paul Fortier, venu de nulle part, mettait l'équipe choletaise à un petit point du bonheur, 67-66 à quatorze secondes du terme. Les Villeurbannais qui avaient perdu dans la bagarre Palmer puis Digbeu, n'avaient aucune garantie sur le succès. Ce n'était plus leur sujet que les Villeurbannais maîtrisaient mal, mais leurs nerfs. En s'opposant à un tir primé de Micoud après avoir vendangé leur attaque, les Verts concédaient trois lancer-francs. Dans le même

temps, l'ambiance de venait terrifiante avec un Greg Beugnot contestant violemment, le nez au milieu de la table de marque. Il jetait même à terre la feuille officielle du délégué du match. Les arbitres restaient fermes sur leurs positions, excluaient avec peine Greg Beugnot au bord de la crise de nerfs. Pendant ce temps, Eric Girard malgré la montée terrifiante de la violence alentour, savourait. Eric Micoud, dans un désordre invraisemblable, n'en avait cure et transformait 8 des 9 lancers francs qu'il avait à tirer, 67-74. Halloween avait souri aux Choletais, mais le spectacle de cette fin de match télévisé avait été affligeant.

Pierre-Maurice Barbaud



Beugnot contribue à ce nouveau succès choletais

Eric Girard : « On mérite notre succès »

Gregor Beugnot (Entraîneur de l'ASVEL) : « Je ne décolère pas, car je suis en proie à un profond sentiment d'injustice... »

Eric Girard (Entraîneur de Cholet-Basket) : « Je crois qu'on méritait tout à fait ce succès, car on dominait la première mi-temps avant l'incident technique la onzième minute qui remet tout en cause. Ensuite l'équipe de Greg est revenue très dur derrière, à la limite physiquement du championnat. Au repos tout était à refaire, et on a du mal à retrouver des relations de passes. On joue notre va-tout en changeant de défense, et on revient progressivement dans le match, ce qui fait douter Villeurbanne. Mes joueurs méritent un grand coup de chapeau pour ce succès, mais surtout pour y avoir cru jusqu'au bout. Le travail effectué en amont a encore payé aujourd'hui ».

Fiche technique

Cholet Basket bat Villeurbanne 74 à 67 (38-39), 5700 spectateurs, arbitres MM. Boulanger et Madec

Villeurbanne : 24 paniers (dont 8 sur 24 à 3 pts) sur 53 tirs et 11 lancers-francs réussis sur 16 tentés. 26 fautes personnelles et 2 joueurs sortis, Palmer (38'), Digbeu (39').
Marqueurs : Jeanneau (15), Pluvy (2), Percevault (4), Digbeu (20), Blom (1), Adams (6), Bilba (9), Palmer (8).

Cholet Basket : 20 paniers (dont 6 sur 12 à 3 pts) sur 42 tirs, 28 lancers-francs réussis sur 35 tentés et 17 fautes personnelles.
Marqueurs : Jeanneau (6), Micoud (15), Howell (13), Dubos (10), Hayes (3), Fortier (14), Miller (13).

Cholet et le PSG dans le sillage de Pau-Orthez

La 12^e journée de Pro A a été favorable à Cholet, qui au terme d'un long suspense s'est imposé dans la salle de Villeurbanne (74-67). Les Choletais partagent désormais la seconde place, derrière Pau-Orthez, avec Chalon, Limoges et son vainqueur du jour, le PSG-Racing.

Cholet s'impose dans la confusion

VILLEURBANNE - CHOLET 67 - 74

Mi-temps : 39-38

Spectateurs : 5.700. Arbitres : MM. Boulanger et Maëc

Villeurbanne : 24/53 aux tirs (8/24 à 3 pts) - 11 LF/16 tentés - 26 fautes personnelles - 2 joueurs sortis : Palmer (38^e), Digbeu (39^e)

Rudd (2), Sonko (15), Pluvy (2), Percevault (4), Digbeu (20), Blom (1), Adams (6), Bilba (9), Palmer (8)

Cholet : 20/42 aux tirs (6/12 à 3 pts) - 28 LF/35 tentés - 17 fautes personnelles Jeanneau (6), Micoud (15), Howell (13), Dubos (10), Hayes (3), Fortier (14), Miller (13)

L'ASVEL a concédé la défaite dans les dernières secondes du match grâce à une série de huit lancers francs réussis par Micoud, consécutifs aux fautes

technique et disqualifiante infligée à Beugnot.

Alors que l'ASVEL menait 67-66 à trois secondes de la sirène, Eric Girard, le coach de Cholet, demandait un quatrième temps mort que lui refusaient les arbitres. Beugnot rentrait alors dans une colère noire, estimant que les arbitres auraient dû donner une faute technique à Cholet.

L'ASVEL avait pourtant réussi à revenir dans la partie après une entame de match désastreuse (10-24, 11^e).

Grâce à une défense agressive et un bon Digbeu, Villeurbanne prenait en effet l'avantage juste avant la pause.

Au retour des vestiaires la «green team» portait même son avance à douze points (55-43, 29^e). Mais Cholet reculait au score (60-57 à la 36^e, 65-63 à la 38^e), avant d'arracher la décision.

Le PSG-Racing de haute lutte

PSG - LIMOGES : 76 - 74

Mi-temps : 39-42

Spectateurs : 3500. Arbitres : MM. Mailhabiau et Castano

PSG-Racing : 25/52 aux tirs (6/16 à 3 pts) - 20 LF/22 - 15 fautes personnelles Kraïdy (4), Asceric (5), English (19), Sciarra (11), Risacher (7), Ripper (1), Zig (5), Julian (14), Mustaf (10)

Limoges : 30/59 aux tirs (7/14 à 3 pts) - 7 LF/16 - 22 fautes personnelles Dumas (4), Markovic (13), Allen (14), Yebra (9), Conceicao (2), Davevic (6), Méthelie (4), Weis (22)

Au terme d'une première période équilibrée (20-20 à la 11^e, 42-39 pour le CSP à la pause), les deux équipes faisant jeu égal au rebond, Weis (22 pts,

8 rebonds), a pris peu à peu l'ascendant sur les intérieurs parisiens.

Les Limougeauds ont alors creusé un léger écart (59-53, 25^e), mais les Parisiens ont rapidement recollé au score (59-59, 29^e).

Les deux équipes, alternant jeu rapide et jeu posé, se rendaient ensuite coup pour coup (65-65, 33^e), mais les Limougeauds connaissaient quelques flottements défensifs et concédaient trop de lancers francs.

A deux minutes de la fin, le PSG possédait quatre points d'avance (73-69) après un panier de Kraïdy. Un tir primé d'Allen permettait au CSP de revenir à une longueur (74-75) à trois secondes de la sirène, puis un lancer franc d'Asceric assurait le succès des Parisiens.

L'ASVEL réclame, Cholet s'indigne

La fin de match très chahutée d'ASVEL-Cholet trouvera son prolongement dans l'instruction d'une réclamation villeurbannaise.

PAS banal : trois secondes à jouer entre l'ASVEL et Cholet (67-74) pendant lesquelles on décomptera... neuf lancers francs pour Eric Micoud (voir ci-contre, la stat), assortis à une terrible colère de Greg Baugnot à la table de marque.

Il est acquis qu'Eric Girard, ayant grillé ses trois temps morts, en réclama un quatrième lorsqu'un pied en touche de Georgy Adams rendit la possession à l'équipe des Mauges. Confusion, palabres... En tout cas, tout aussi certain que le temps mort ne lui pas « consommé » — les arbitres invitant rapidement les joueurs à reprendre la partie —, la

faute technique réclamée par le staff de l'ASVEL à l'endroit d'Eric Girard ne figura pas au règlement. Pour acte d'antijeu ? Peut-être. Et encore...

Hier, le staff de l'ASVEL a donc longuement étudié les diverses cassettes vidéo pour conforter, voire réorienter, la défense de la réclamation déposée par le capitaine Delaney Rudd. Un courrier confirmant cette réclamation est donc parti ce matin à destination de la FFBB.

Avec ce commentaire de Greg Baugnot à la clé, sachant que depuis samedi soir, le coach villeurbannoyonnais, déjà sanctionné d'une faute

technique à Pau et à Dijon, semble passible d'une suspension pour avoir atteint le seuil fatidique des trois fautes techniques : « L'ASVEL réclame à la Fédération de juger ce dossier sur le fond. En rendant le ballon à Cholet immédiatement sur l'incident du quatrième temps mort, avant que les deux équipes soient en place, les arbitres n'ont pas donné la possibilité de jouer normalement alors que le gain du match se détermine précisément à ce moment-là. Je considère donc ces gens-là comme irresponsables. Et surtout, la justification de notre réclamation tient au fait que, lorsque Adams perd le ballon à six secondes de la fin, Madec, l'un des deux arbitres, indique nettement à notre joueur qu'il doit regagner son banc pour cause de temps mort. Là-dessus, son collègue refuse le temps mort en question [...]. Mais à ce moment-là, de nombreux joueurs sont déjà sortis des lignes du terrain. Sans autorisation de l'arbitre... Et là, le règlement est formel : ces joueurs auraient dû être sanctionnés d'une faute technique. Or non seulement ils ne l'ont pas été, mais ils sont revenus précipitamment sur le terrain pour jouer les dernières secondes de la rencontre. Si ça, ce n'est pas une faute technique d'arbitrage, ce n'est même pas la peine de continuer à parler de règlement ! »

Autre acteur clé : le chef de table, M. Vieilly, dont certains témoins indiquent qu'il a effectivement donné quintus à Eric Girard pour obtenir son « quatrième » temps mort, mais qui, profitant du fait qu'aucune image ne le confirme, maintient qu'il ne l'a jamais accordé.



Eric Micoud, à terre, résiste à Jean-Gaël Percevault et Jim Bilba, sous les yeux de son capitaine Paul Fortier (à gauche). Cholet a défendu jusqu'au bout son gain à Villeurbanne...

(Photo AFP)

Eric Girard justifie son attitude « comme celle de n'importe quel entraîneur qui, voyant le chrono s'arrêter, saute sur la table en faisant le geste qui lui permet d'organiser sa dernière action. Et je n'ai pas eu le temps de me retourner vers mes assistants pour vérifier s'il nous restait, ou non, un temps mort. Cela dit, dans la mesure où un des arbitres

exige la reprise du jeu en décomptant les cinq secondes, on a juste été un peu plus prompts à agir que les Villeurbannais. Mais ces derniers étaient tout de même positionnés du bon côté du terrain pour défendre leur corbeille » Affaire à suivre, désormais, auprès des instances...

Jean-Luc THOMAS (avec C. C. à Lyon)

LA STAT

9

Soit le nombre de lancers francs tentés par le Choletais Eric Micoud dans les... trois dernières secondes du match ASVEL-Cholet.

Il en réussit deux sur les trois accordés pour une faute de Rudd sur sa tentative à trois points, puis six sur six successivement offerts pour une faute technique à Gregor Baugnot, la disqualifiante échue dans la foulée au coach de l'ASVEL et une ultime faute villeurbannaise sur son tout dernier tir... La marque passa ainsi de 67-56 en faveur de l'ASVEL à 67-74 pour Cholet, score final.

Une telle série dans un laps de temps aussi court est évidemment rarissime. Elle n'a cependant pas eu pour auteur le Choletais le plus habile dans l'exercice des tirs de réparation. En effet, Micoud était, depuis le début de saison, à un

lancer réussi sur trois tentés... très loin de ses coéquipiers les plus réguliers sur la ligne, Hayes (85 %, 34/40) et Fortier (83,3 %, 42/54), que Girard hésita d'ailleurs à envoyer tirer les lancers liés aux fautes techniques.

L'ancien de Georgetown, toutefois, fait preuve d'une balle régularité en carrière, où il a réussi 152 lancers sur 192 dans le Championnat de France (79,2 %).

Cette saison, les leaders de la catégorie sont le Bisontin Christophe Dumas et le Palois Grant (88 %), la meilleure série de lancers sur un match appartient au Villeurbannais Soroko (11/11, lors de la 9^e journée) et le record de lancers réussis à l'Américain de Levallois James Scott (14, lors de la 11^e journée).

BROWN (ÉVREUX) MOISSONNE. — Avec 19 rebonds, l'Ebroïcien Troy Brown s'est emparé de la meilleure performance de rebonds sur un match cette saison. Ancien record : 16 par Ron Anderson (Montpellier), contre Toulouse (9^e journée).

McKENZIE (TOULOUSE) TOTALISE. — Le meilleur marqueur français 88-89 s'appelle désormais Forrest McKenzie. Avec 31 points, le naturalisé toulousain a dépassé le Choletais Cedric Miller, auteur de 27 points à Chalons lors de la 5^e journée.

22 V'LÀ WEIS ! — Le pivot limougeaud Frédéric Weis a hissé son meilleur total de points sur un match à 22 unités samedi sur le parquet de Paris. Son ancien meilleur score : 21, contre Chalons, le 5 janvier 1998. C'est la troisième fois que Weis passe la barre des 20 points en Pro A (97 matches joués).

PREMIÈRE VICTOIRE À L'EXTÉRIEUR DE MONTPELLIER. — En s'imposant à Evreux (56-59), Montpellier a signé à sa première victoire à l'extérieur. Seuls Toulouse et Besançon ne sont toujours pas parvenus à s'imposer en terrain adverse. Chalons et Pau, en revanche, y ont réussi à cinq reprises.

« On n'a rien volé ! »

On ne surprendra personne en disant que du côté de Cholet, on n'est pas du tout d'accord avec cette vision, des faits. Et avant tout, Eric Girard, le coach, s'indigne que l'incident « vampirise » de la sorte la performance de ses joueurs : « D'abord, je suis fier d'eux, nous confiait-il hier au téléphone, et, hors de la polémique, j'estime qu'on n'a pas volé notre victoire au sortir d'une semaine de référence pour nous. Nos succès consécutifs au Mans, contre Nancy et à l'ASVEL, ça signifie d'abord l'expression d'un certain niveau de jeu, non ? L'amalgame d'un état d'esprit et d'un collectif commence à porter ses fruits. » Et de souligner, péle-mêle et légitimement, la meilleure intégration de Lenzie Howell, la régularité des performances, y compris défensives de Hayes (« Il laisse Calabria à 6 points, Lawrence à 0, Jerome Robinson à 29 % aux tirs »), le façonnage d'un style de jeu et d'une efficacité défensive peu consommatrice de fautes depuis maintenant deux saisons.

Reste que, concernant l'incident,

PANORAMA

OL-ASVEL : on parle...

Lyon. — Depuis quelques jours, Jean-Michel Aulas et Marc Lefebvre, respectivement président des footballeurs de l'Olympique Lyonnais et président des basketteurs de l'ASVEL Lyon-Villeurbanne réfléchissent à un rapprochement de leurs deux clubs, avec, à la clé, une arrivée de l'OL (à hauteur d'un million de francs ?) dans le capital de l'ASVEL-Basket, désormais régi par une SAOS.

« Sans qu'il soit question d'une fusion ou de la création d'un super-club omnisports », assurent les deux parties — avec un premier rendez-vous entre MM. Aulas et Lefebvre reporté au 14 novembre prochain —, quatre domaines seraient plus particulièrement concernés par l'opération en gestation : la billetterie, le merchandising, l'organisation des déplacements et... la formation, soit autant de spécialités dans lesquelles l'OL fait figure de précurseur ou de modèle.

Au niveau de la formation, où l'ASVEL souffre de l'absence d'un lieu d'hébergement adapté et de véritables filières études, les espoirs villeurbannoyonnais pourraient ainsi profiter, en cas d'accord entre les deux clubs, des installations lyonnaises en cours de réfection. Mais surtout, pour peu que les collectivités locales s'associent au projet, il est aujourd'hui question de la construction (à la Duchère ou ailleurs) d'un centre de formation ultramoderne et d'une grande capacité d'accueil, qui pourrait donc réunir à terme les espoirs des deux clubs phares de l'agglomération lyonnaise. Dans cet ordre d'idées, les récentes visites rendues par quelques émissaires olympiens au centre de formation aux métiers du sport de Saint-Etienne-L'Etrat confirment qu'un projet de cet ordre habite l'esprit des dirigeants rhocaniens à l'aube du troisième millénaire. — C. C.

Un temps-mort bien vivant

Le quatrième temps-mort existe, Girard l'a demandé. Toute la question est de savoir si les arbitres l'ont accordé. Pourtant, le simple fait de faire arrêter le jeu pour une demande illégale est sanctionnable. Une finale de NCAA avait ainsi été perdue il y a deux ans...

QUAND UNE équipe quitte le terrain et va s'occuper sur le banc, si ce n'est pas un temps-mort, c'est quoi? Greg Beugnot pose ainsi le problème d'un quatrième temps-mort demandé par Eric Girard à 8 secondes et 8 dixièmes de la fin d'un match ayant tourné au vuacuville. Les faits sont clairs: le coach choletais a en effet bien demandé quatre temps-morts en deuxième période, après les trois légaux pris alors que le chrono affichait 15' 43", 3' 21" et 14" 5 6 à jouer.

Toute la question est de savoir si ce quatrième temps-mort a été accordé par les arbitres, ceux-ci arrêtant le jeu pour accéder à la demande du coach choletais avant, en s'apercevant de l'illégalité de sa requête, de rappeler les équipes qui s'étaient toutes déjà regroupées. Le temps-mort était donc bien consommé, puisque débute. Mais les arbitres ont choqué de faire reprendre le cours du match, la table de marque reconnaissant alors qu'il s'agissait bel et bien d'un quatrième temps-mort.

«Les arbitres ne peuvent pas se justifier en disant n'avoir pas accordé le temps-mort puisqu'ils ont sifflé et que les équipes se sont regroupées hors du terrain» plaide Beugnot.

Qui trouve encore plus fort de café qu'une fois le corps arbitral ayant constaté l'illégalité du temps-mort demandé, ils aient alors fait reprendre si vite le jeu «qu'on n'a pas eu le temps de se mettre en place, alors que le gain du match se jouait là» qualifiant la globalité de la scène comme «une injustice et un délire».

Côté choletais, les explications d'Eric Girard sont totalement confuses. Difficile certes pour le coach reconnaitre s'être trompé. «Je ne sais plus combien j'avais de temps-morts dit-il. Sa description du déroulement des opérations révèle qu'en effet, il était un peu perdu lui-même: «il y a eu un moment de flottement, on a la chance après vérification des arbitres sur la validité du temps-mort d'être près du ballon, et le jeu repart» se souvient-il. Mémoire confuse ou sélective, en tout cas, Girard estime que «des choses comme ça arrivent systématiquement». Heureusement que ce n'est pas la réalité, car si en effet, il y a souvent des confusions dans un arbitrage, rarement elles sont allées aussi loin dans l'irrespect du... règlement. Il y a quelques années, une finale de NCAA s'est perdue pour une équipe ayant demandé un temps-mort de

trop, laquelle a aussitôt et normalement été sanctionnée d'une faute technique.

C'est ce qu'auraient dû faire les arbitres envers Girard. Mais en décidant que le temps-mort n'avait pas été accordé, ils réglent d'avance le problème de l'examen de la réclamation villeurbannaise: il sera dit que le temps-mort a été refusé, que le jeu a donc repris normalement, et que Beugnot a envahi le terrain et devait par conséquent être sanctionné comme il l'a été.

«Ces gens-là sont irresponsables. Si eux ne peuvent appliquer le règlement, qui va le faire?» demande pourtant Beugnot. «Le délégué n'a même pas pouvoir de décision là-dessus. A quel servent les délégués? S'ils viennent pour regarder du basket et se mettre au chaud, ils peuvent rester chez eux!»

En attendant, c'est Beugnot qui pourrait rester chez lui s'il est sanctionné après son expulsion, consécutive à ce premier incident. «Elle a été déposée selon les termes du règlement, et j'entends bien qu'elle sera jugée sur le fond et non la forme. Si ce n'est pas jugé, je prendrais dix temps-morts par match» promet-il. Humour ou humour?

P.H.P.



«Les arbitres ne peuvent pas se justifier en disant n'avoir pas accordé le temps-mort puisqu'ils ont sifflé et que les équipes se sont regroupées hors du terrain» plaide Gregor Beugnot.

PHOTOS PHILIPPE JUSTE

BASKET : PRO A

L'ASVEL a probablement vécu une terrible injustice en fin de match contre Cholet. Mais elle a aussi eu le tort, alors qu'elle menait largement, de laisser le match rebondir et se jouer sans eux. Ce n'est pas la première fois, et ce n'est donc pas par hasard...

L'ASVEL victime... de l'ASVEL

L'ASVEL a enregistré sa deuxième défaite à domicile de la saison face à Cholet, dans des conditions certes confuses et injustes. Mais pour en arriver là, c'est-à-dire à ce que le sort du match se décide sans eux, les Villeurbannais ont fait ce qu'il fallait pour donner les verges pour se faire battre. Et ce n'est pas derrière l'arbre de la misère de l'arbitrage que l'ASVEL doit se cacher.

Villeurbanna, qui menait de onze points à huit minutes de la fin, avait en effet laissé Cholet revenir à un point. «Le scénario du match de Besançon à l'envers» notait ainsi Eric Girard. En guise de scénario répétitif, l'ASVEL peut aussi se mordre les doigts de ses débuts de rencontre ratés. Pour s'en tenir à des références proches, Ljubljana, Besançon, Cholet, même absence de combat.

«Peut-être en effet qu'on a aussi eu le tort de ne pas savoir s'éviter un début et une fin de match difficiles» reconnaissait du bout des lèvres Greg Beugnot. «S'il faut commencer les matches en étant menés 10-0... Sur les trois ou quatre derniers, je suis d'accord, on ne sait pas commencer nos matches».

L'ennui, c'est que l'ASVEL ne sait pas non plus les finir à Madrid et à Pau, elle avait raté ses money-time. Contre Cholet, elle a tout raté au début et à la fin, ceux moments cruciaux dans la vie et le sort d'une rencontre.

Le problème est trop global pour s'appesantir sur le cas d'un seul joueur. Mais qui peut éviter de se poser des questions aux sujets d'un leader comme Delaney Rudd, qui a raté trois ballés de match à Madrid et à Pau, et dont l'impact se dilue dangereuse-

ment depuis (5,3 points de moyenne face à Montpellier, Besançon et Cholet). Il ne peut s'agir d'une faille passagère, à moins de raisonner sur du provisoire qui dure...

Le cas Rudd

Le constat chiffré face à Besançon est accablant: 2 points, 17% de réussite, 0 passe et une évaluation globale négative (-8) pour l'Américain, dont les présences sur le terrain correspondent à deux calamiteuses séries villeurbannaises: le 10-24 enregistré en début de match, et un passage de 59-43 à son retour en seconde période, à 67-66, puisqu'on exclut les huit lancers ensuite transformés par Miloudj dans des conditions douteuses. Mais ce total de 23 où Rudd était présent sur le terrain n'est-il pas également suspect?

Sinon, il faut aussi constater que l'ASVEL a connu une embellie d'un peu plus de six minutes entre la 17e (26-37) et la 24e (48-38) au cours de laquelle Eric Girard était prêt à démissionner. «Mes joueurs ont eu du mérite d'y croire jusqu'au bout, car pour ma part, je pensais qu'on allait en prendre vingt à la sortie» avouera le coach choletais.

Seulement avec cette ASVEL, il faut toujours savoir y croire. Alors qu'elle semblait inarrêtable, l'équipe villeurbannaise s'est arrêtée. Quand elle joue aussi bien, une seule équipe paraît capable de la stopper: l'ASVEL elle-même...

Aussi, il est temps pour elle de s'y mettre pour de bon. Le scénario du match à Besançon aurait pu lui servir à rebondir, l'ASVEL n'a pas su le faire.

Il est donc clair aujourd'hui qu'elle s'inscrit dans une logique dangereuse, à ne savoir se faire mal que lorsque tout va mal. Le club villeurbannais, qui s'était gaussé de la saison d'un PSG de millionnaires il y a deux ans, avait d'en faire les frais en finale, «ou avec le feu si elle compte se servir de cette référence ahurissante pour se dire que tout est remis en question on play-off».

Le reste n'est que littérature: certes l'ASVEL joue avec un seul Américain, lequel ne court d'ailleurs plus qu'après sa réputation. Mais ce club qui réunit les quatre meilleurs joueurs du championnat et qui tout de même natonaux français doit probablement avoir de quoi faire un tour à l'ASVEL que ce qu'il montre.

Et il n'y a pas besoin de beaucoup plus, puisque l'ASVEL a déjà un point à Madrid, ou à Besançon.

Mais pas plus de dix points en championnat. Mais elle ne gagne plus très souvent: ceux victoires dont une contre le dernier, et une autre par miracle à Besançon, lors des six derniers matches. Et sur ces quatre défaites, trois fois (1-7 à Madrid et Pau, +11 devant Cholet) l'ASVEL a mené en deuxième période.

Greg Beugnot refuse la généralisation de la pression de l'ASVEL. «Ce n'est pas sur le terrain que ça se joue, ça commence à l'entraînement. C'est là qu'il faut travailler, et ça se joue pendant les entraînements. C'est là qu'il faut travailler, et ça se joue pendant les entraînements. C'est là qu'il faut travailler, et ça se joue pendant les entraînements».

«C'est là qu'il faut travailler, et ça se joue pendant les entraînements».

PRO A

Les cadences infernales continuent pour Cholet Basket. L'exploit réalisé, samedi soir, sur le parquet de Villeurbanne n'est déjà plus qu'un souvenir. Les hommes d'Eric Girard doivent désormais penser à Split et à la coupe Saporta.

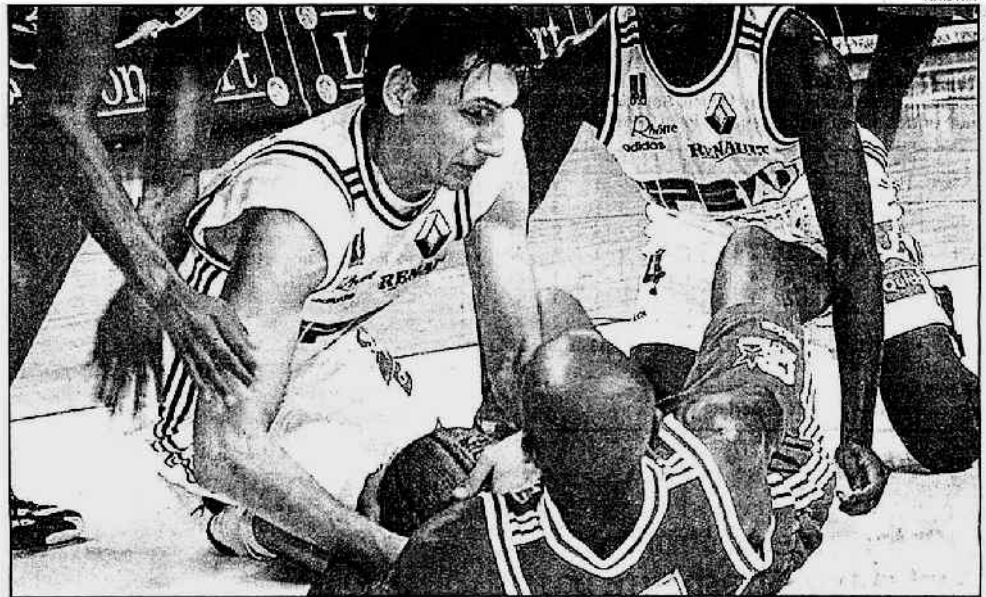
Les Choletais se remettent de leurs émotions villeurbannaises

Les Choletais se sont posés hier au bord de l'Adriatique, à Split (Croatie). L'accueil chaleureux des responsables du grand club croate leur a fait un plaisir de nature à effacer totalement le souvenir de leur soirée agitée de l'Astroballe.

Après la fureur, le calme. Eric Girard et ses joueurs goûtaient hier soir à un repos bien mérité, à deux pas de l'esplanade où sa Sainteté Jean-Paul II avait réuni, il y a quelques jours, les fidèles croates. Magnifiquement installé dans un confortable hôtel continental, au bord de la mer, la délégation de Cholet-Basket attend son affrontement de demain soir contre Split. Le match de l'Astroballe avec ses épisodes grand-guignolesques a cependant rattrapé l'entraîneur choletais.

Une semaine de référence à prolonger face à Split

Assailli de toutes parts par les médias nationaux, il a dû sacrifier à revenir sur les faits de Villeurbanne. Contre son gré, car il partage avec bien d'autres le sentiment que l'on a fait un « fromage » d'un banal incident de jeu. « Exagéré et folklorique » l'incident est né de la demande d'un temps-mort de la part d'Eric Girard, alors que Rudd venait de commettre une faute sur Micoud entraînant trois tirs de réparation au lancer-franc. L'ASVEL menait encore d'un petit point, 67-66. Dans cette soirée chaotique, longuement perturbée par un



Peu impressionné par Percevault, Eric Micoud (à terre) a été l'artisan du succès choletais à Villeurbanne

incident d'ordre technique (panne électrique des instruments de la table de marque), l'entraîneur de CB avait oublié qu'il s'agissait de son quatrième TM de la « troisième » mi-temps !

La table le refusa illico, et les joueurs, à peine en place, furent conviés à revenir sur le terrain. Bondissant sur l'occasion, Greg Beugnot qui, comme son équipe, souffrait mille morts pour amener à la raison Cholet-Basket, vint piquer une belle crise de nefs devant les officiels. Son énervement, pour ne pas dire ses menaces, entraîna une technique puis une seconde ayant valeur de disqualifiant. Il dut, ceinturé par le service d'ordre local, quitter la salle. La suite, on la connaît. Eric Micoud enquilla huit des neuf lancers-francs offerts à CB et boucla le succès choletais, dans une bronca de tous les diables. A dire vrai, Greg Beugnot espérait voir son homologue sanctionné de la « technique » qui aurait retourné peut-être la situation. « Il n'y avait au-

cune justification à donner, une telle faute à l'entraîneur de CB », rassura un expert. Pour avoir gardé son calme, l'entraîneur choletais avait profité à plein des errements colériques de son collègue villeurbannais.

« Tout cela est exagéré et folklorique », commenta Eric Girard. « Greg Beugnot a sauté sur la première occasion qui se présentait de susciter un nouvel incident, sentant la victoire le fuir. Cela fait sans doute partie du travail d'un coach, mais il ne faut pas y prêter plus d'attention que cela ne mérite ».

La semaine de référence des Choletais

L'entraîneur choletais préférerait, quant à lui, revenir sur la semaine de son équipe, aujourd'hui à sept matches gagnés de suite, son record. « Honnêtement, vu le programme, je m'étais préparé mentalement à digérer trois possibles défaites et de le gérer à l'intérieur de mon groupe. Ce fut au contraire une grosse semaine, avec la victoire au Mans, ma pre-

mière, un résultat conforté par le succès sur Nancy qui a confirmé que CB a retrouvé les mêmes valeurs que l'on passé et enfin la victoire à Villeurbanne qui constitue notre premier succès contre un des quatre gros. On a souvent été proches, à Pau, à Limoges, à Villeurbanne mais on est resté toujours derrière. Là, sans l'incident du chrono, il n'y aurait pas eu ce deuxième incident de match. On aurait gagné bien avant tous ces palabres ». Premiers en poule Saporta et deuxième au classement du championnat de France, les Choletais vont chercher à y rester pour pouvoir la détenir seuls, en reprenant le goal-avergage à Türk Télécom. « Si on peut prolonger cette semaine de référence, on ne va pas se gêner », concluait hier soir Eric Girard, la tête tournée vers la rencontre de demain, en Coupe européenne Saporta.

Pierre-Maurice Barbaud



Hayes et les Choletais devront confirmer demain soir à Split

Split plus performant qu'à l'aller à Cholet

Depuis que Pédrag Krusic a récupéré son arrière américain, Mark Miller, qui ne jouait pas à l'aller à Cholet, 84-57, la formation croate est autrement plus performante. L'équipe la plus jeune du championnat croate, avec aucun joueur, hors Tverdic, à plus de 23 ans, sort d'une série de 6 victoires sans défaite ! Nous devrions dire, sortait, car samedi soir dans ce que les journaux du pays appelaient le « Derby des Mers », Zadar a infligé son premier échec à Split.

Vlade Perosevic, responsable des jeunes du club local, nous confiait : « Mark Miller était malade, une angine, et

il n'a joué que quinze minutes pour dix points ». Loin, bien loin de ce qui fait de cet arrière de 23 ans et 1,91 m, le top-scorer du championnat croate avec 24,6 points par match. Un Mark Miller qui plaît beaucoup à Eric Girard. Parions que l'entraîneur choletais ne serait pas fâché de récupérer son numéro de téléphone. « Il est très bon, avec un bon état d'esprit. Il apporte beaucoup à l'équipe car il ne se contente pas d'être un scoreur. Avec lui, cela va changer les choses, et Split va vouloir se venger de son revers choletais... » remarquait hier soir l'entraîneur choletais.

Deux fautes techniques valent une disqualification, mais pas une disqualifiante. Si Beugnot devait être suspendu, ce serait donc pour avoir fait l'objet d'un rapport, ce qui n'est pas encore établi

L'UNE DES BONNES questions samedi soir était de savoir si Grégor Beugnot encourrait des sanctions après son expulsion du match contre Cholet. Les arbitres lui ayant infligé deux fautes techniques, le coach villeurbannais a donc été prié de quitter la salle, une deuxième faute technique devenant automatiquement disqualifiante. Il n'y a donc pas eu, à notre connaissance, de faute disqualifiante directe, ce qui écarte a priori une suspension. A moins que les arbitres aient rédigé un rapport, ce qui ne se saura que lorsque les bureaux de la Fédération seront ouverts, auquel cas Beugnot pourrait être sous le coup d'une sanction.

Un précédent très similaire s'était produit lors des playoff de l'an passé, au cours de la première manche du quart de finale ASVEL-Besançon, le coach bi-

sontin Erik Lehman écopant exactement des mêmes deux fautes techniques, et étant dans la foulée autorisé à coacher la deuxième puis la troisième manches du quart de finale, la Fédération se reposant sur le fait que sa disqualification n'avait pas été directement prononcée. Après examen du rapport, Lehman n'avait pas été suspendu. Le cas de Grégor Beugnot est un peu plus compliqué en ce sens que ses fautes techniques lui ont été infligées parce qu'il était entré sur le terrain afin de faire demander à son capitaine de déposer réclamation. Y aura-t-il confusion de l'examen des deux dossiers, l'un relatif à la réclamation villeurbannaise portant sur la demande d'un quatrième temps-mort par Eric Girard, l'autre étant donc consécutif à cette séquence?

La Fédération ayant l'habitude de passer au chinois toutes les réclamations afin d'y trouver des scories dans leur formulation permettant de les rejeter le plus souvent sur la forme, s'évitant ainsi d'avoir à les juger sur le fond, elle ne devrait donc pas s'embarrasser à lier les deux dossiers.

PH.P.

Beugnot suspendu ?

ASVEL-Cholet : les suites

Pas moins de sept rapports émanant des arbitres du match ASVEL-Cholet et des responsables de la table de marque ont été adressés à la Fédération. Aucun d'entre eux ne concerne expressément la deuxième faute technique, et donc disqualifiante, infligée à Grégor Beugnot à la suite de son empiètement auprès de la table dans les dernières secondes. Et comme, de surcroît, le règlement fédéral portant suspension automatique d'un coach ayant totalisé trois fautes techniques dans le même Championnat, ne s'applique pas en LNB, l'entraîneur de l'ASVEL ne sera pas suspendu... sauf si la commission de discipline de la Ligue, jugeant les faits suffisamment graves, décide de se saisir du dossier.

Mais alors, le temps d'instruction sera plus long. Quant à la réclamation de l'ASVEL sur les incidents, elle sera étudiée par la commission fédérale des arbitres, marqueurs chronométrateurs (CFAMC). Sur cet aspect du dossier, le chef de table, M. Vielly, nous a assuré hier « n'avoir jamais accordé le fameux quatrième temps mort réclamé par Eric Girard. D'ailleurs, ajoute-t-il, personne ne m'a reproché cela à Villeurbanne. Pas même Grégor Beugnot, qui me reprochait en revanche de ne pas le soutenir dans son débat avec les arbitres. Mais là, je n'avais pas qualité pour intervenir ».

On en est là. On ignore quelle suite sera donnée à tout cela et, pour ce que l'on sait du dossier, la cause villeurbannaise ne nous semble pas très solide, car quel que soit le débat qui s'instaura autour du fameux temps mort, il faut bien reconnaître aux arbitres qu'ils ne laisseront pas ce dernier avorter. — J.-L. T.

■ **TOULOUSE : PATERNOSTRO EN TEST** (Patrick Bourdeaux). — Les Spacers ont mis à l'essai depuis hier l'ailier De Carlo Deveaux qui avait effectué un passage éclair la semaine dernière à Villeurbanne. Par ailleurs, le club toulousain va tester le meneur Rob Paternostro (1,80 m, 26 ans), formé à New Hampshire Collège et qui bénéficie d'un passeport italien.

■ **LA CBA A MARSEILLE.** — Deux équipes de CBA — les Icaho Stampada et les Connecticut Pride — participeront au Marseille Basket-Ball Challenge les lundi 9 et mardi 10 novembre au palais des sports de la cité phocéenne avec l'Olympique d'Antibes et l'équipe italienne de Vérone.

ASVEL-Cholet suite



Pascal Allio / Ho Sports

L'affaire du "vrai-faux" quatrième temps-mort demandé par Eric Girard (voir locker-room) n'a pas fini de faire parler d'elle. Après avoir porté réclamation, l'ASVEL a envoyé un courrier à la FFBB confirmant cette réclamation. Voici le commentaire de Greg Beugnot, paru dans "L'Equipe". Greg Beugnot : "L'ASVEL réclame à la Fédération de juger ce dossier sur le fond. En rendant le ballon à Cholet immédiatement sur l'incident du quatrième temps-mort, avant que les deux équipes soient en place, les arbitres n'ont pas donné la possibilité de jouer normalement alors que le gain du match se détermine précisément à ce moment-là. Je considère donc ces gens-là

comme irresponsables. Et surtout, la justification de notre réclamation tient au fait que, lorsque Adams perd le ballon à six secondes de la fin, Madec, l'un des deux arbitres, indique nettement à notre joueur qu'il doit regagner son banc pour cause de temps-mort. Là-dessus, son collègue refuse le temps-mort en question (...) Mais à ce moment-là, de nombreux joueurs sont déjà sortis des lignes du terrain. Sans autorisation de l'arbitre... Et là, le règlement est formel : ces joueurs auraient dû être sanctionnés d'une faute technique. Or, non seulement ils ne l'ont pas été, mais ils sont revenus précipitamment sur le terrain pour jouer les dernières secondes de la rencontre. Si ça ce n'est pas une faute technique d'arbitrage, ce n'est même pas la peine de continuer à parler de règlement".

Eric Girard, lui, se justifie en disant avoir réagi comme n'importe quel autre entraîneur. Et c'est dans un réflexe qu'il a demandé un temps-mort ou plutôt "fait le geste que tout entraîneur aurait fait". Quelle sera la suite de cette affaire ? Concernant la demande par Eric Girard d'un quatrième temps-mort, aucun point de règlement ne stipule que cette erreur soit passible d'une faute technique. De même, le fait que Greg Beugnot ait pris trois fautes techniques depuis le début de saison n'entraîne pas automatiquement une suspension. Ce règlement ne valant qu'au niveau fédéral. En ce qui concerne une éventuelle sanction à la suite de ses agissements auprès de la table de marque, la Ligue a fait savoir qu'au soir de lundi, elle n'avait toujours pas reçu le moindre rapport, seul susceptible de le sanctionner..

ASVEL-Cholet à rejouer

La chambre d'appel de la FFBB a annoncé hier en fin de journée, via un communiqué, que la rencontre ASVEL-Cholet remportée (74-67) le 31 octobre dernier par Cholet à l'Astroballe « devrait être à rejouer ».

En première instance, la CFAMC (Commission fédérale des arbitres), saisie par l'ASVEL à la fin du match, avait rejeté la requête et maintenu le résultat. La chambre d'appel motive sa décision par le fait que « la demande du quatrième temps mort de l'entraîneur de Cholet à six secondes du terme de la rencontre a créé un incident de jeu perturbant le bon déroulement du match et entraînant une éventuelle perte de chance pour l'ASVEL qui menait au score (...) ».

Aucun recours n'étant désormais possible, sauf demande de réexamen par le Bureau fédéral auprès de la chambre d'appel si certains éléments n'ont pas été pris en compte ou si certains éléments nouveaux sont apparus, le résultat de ce match est annulé (voir classement ci-contre) et la Ligue va devoir désormais trouver une date d'ici à la fin de la saison régulière, dans un calendrier très chargé, alors que le match retour Cholet-ASVEL doit se disputer dimanche 14 février (dans quelle ambiance...). Eric Girard, le coach choletais, s'est refusé à tout commentaire hier soir, nous renvoyant vers son président, M. Lambert, demeuré injoignable. Mais on a bien l'impression que l'affaire ne fait que commencer.

Par ailleurs, la chambre d'appel a également fait savoir hier qu'elle avait mis l'affaire Vérove (suspension d'un an ferme en première instance pour Jimmy, de trois mois ferme pour son frère Franck) en délibéré dans l'attente d'un complément d'enquête et d'informations. Le verdict est attendu début mars. — Ar. L.

ASVEL - Cholet à rejouer !

Le match Villeurbanne - Cholet du 31 octobre dernier sera rejoué. Ainsi en a décidé, hier en fin d'après-midi, la chambre d'appel de la Fédération française de basket.

En première instance, la FFBB avait confirmé le résultat et la victoire des Choletais, acquise dans des conditions houleuses. La fin de rencontre avait été marquée par un vif incident entre l'entraîneur rhodanien Grégor Beugnot et les arbitres. Le coach de l'ASVEL avait réclamé en vain une faute technique à l'encontre d'Eric Girard, coupable à ses

yeux d'avoir demandé un temps mort auquel il n'avait plus droit.

Lorsque nous avons appris la nouvelle au technicien choletais, hier à 19 h 20, il n'était pas encore au courant. Pris de court et désagréablement surpris, il n'a pas souhaité faire de déclaration à chaud.

Voilà qui promet en tous cas un climat pour le moins passionnel autour du match... retour entre CB et l'ASVEL, programmé le dimanche 14 février à la Melleraie.

C.G.

La Fédération annule la victoire de Cholet Basket à Villeurbanne

Vainqueur, dans des conditions discutées par les Villeurbannais, le 31 octobre dernier à Villeurbanne, CB a vu son succès annulé hier par la Chambre d'Appel de la FFBB. Le match sera rejoué.

Le communiqué émanant de la FFBB au sujet de la décision de la Chambre d'Appel de la Fédération, qui a décidé hier à Orléans que la rencontre Villeurbanne / Cholet-Basket (67-74 le 31 octobre 98) devait être rejouée, a produit l'effet d'une bombe. A Cholet, et bien au-delà, dans le monde français de la balle orange. Les dirigeants du club choletais n'ont pas du tout apprécié, même si hier soir ils se réfugiaient dans le mutisme.

Attendre les attendus

Irritation tel est le mot qui convient le mieux pour dépeindre l'état de colère rentrée dans la quelle sont les responsables du club choletais. *«Je n'ai pas de déclaration à faire, attendons demain»*, se contentait de lancer l'entraîneur choletais, Eric Girard, manifestement tendu. Les dirigeants qui étaient en réunion lorsque le fax est tombé au secrétariat n'ont pas voulu commenter à chaud cette nouvelle. C'est à Orléans que le choletais Elie Baranger, au de-

meurant président de la Chambre d'Appel a pu être joint : *«Comme pour toutes les affaires qui sont originaires de ma région, je n'ai pas siégé à cette réunion. En conséquence, je ne la commenterai pas. No comment !»*. De toute manière le Président Baranger devra signer le texte définitif lorsqu'il aura été repris par un juriste et formulé définitivement avec ses attendus.

Confusions autour de la table

L'origine de l'affaire remonte à la fin de la rencontre disputée par CB à Villeurbanne. Dans les dernières secondes, Eric Girard s'était adressé à la table pour réclamer un temps mort, oubliant qu'il avait déjà pris ses trois temps morts, le maximum autorisé par le règlement. La confusion qui s'ensuivit, consécutive aux hésitations de la table de marque, avait débouché sur une série de fautes techniques sanctionnant l'entraîneur villeurbannais Greg Beugnot, dont la véhémence avait nettement dépassé les bornes. Aux lancers-francs, Eric Micoud s'était alors chargé de verrouiller le succès choletais.

CB dindon de la farce

La formulation de cette décision prise par la Chambre d'Appel laisse rêveur. **«La Chambre d'Appel, estimant que la demande du 4^e temps mort de l'entraîneur de Cholet à 6 secondes du terme de la rencontre, a créé un incident de jeu perturbant le bon déroulement du match et entraînant**

une éventuelle perte de chance pour l'ASVEL qui menait au score, a décidé que la rencontre devrait être à rejouer», précise le communiqué de presse diffusé hier par la FFBB.

N'importe quel juriste amateur aura noté qu'elle ne se fonde sur aucun argument béton, type article de règlement ou jurisprudence ! De même l'emploi des expressions *«estimer»* ou *«éventuel»* tient de l'interprétation subjective pure et simple. Bizarre à tout le moins...

Le fait est que si le match gagné par CB devait être rejoué, la triste curiosité serait que, calendrier oblige, le match aller à rejouer deviendrait ispo-facto un match retour pour l'ASVEL, avec tous les avantages que cela procure, puisqu'aucune date n'est disponible avant le dimanche 14 février, jour du match retour entre CB et l'ASVEL à la Meilleraie.

Outre la perte d'un score établi et l'incertitude d'une nouvelle rencontre, Cholet-Basket est décidément le dindon de cette farce. Un genre de coup de pied de l'âne au club qui peut encore ramener à la France la troisième place d'Euroligue qu'attend pour son propre compte... Villeurbanne.

CB peut encore contester la décision de la Chambre d'Appel, à condition que celle-ci accepte de rouvrir le dossier...

PMB



Eric Girard et Cholet sont en colère après la décision de faire rejouer le match gagné à l'Astroballe en octobre dernier. Mais ils ne baisseront pas les bras. (Photo Daniel SARGOL)

Girard : « Cholet va se défendre ! »

Le coach choletais ne digère pas la décision prise sur tapis vert de faire rejouer le match aller gagné sur le terrain contre l'ASVEL. Et il annonce déjà un match retour explosif, dimanche prochain, dans les Mauges.

Ce week-end, Cholet a perdu deux matches. L'un sur le terrain, à l'issue d'une production très correcte, samedi, à Nancy (75-79), mais qui confirme que l'absence pour le reste de la saison de l'intérieur naturalisé Paul Fortier sera très difficile à compenser ; l'autre sur tapis vert puisque, vendredi soir, la chambre d'appel de la Fédération a communiqué une décision inattendue, à savoir l'annulation du résultat de la rencontre ASVEL-Cholet (67-74), en date de la 12^e journée à la 31 octobre 1990.

La fin de ce match avait été marquée par un incident de jeu lié à la demande d'un quatrième temps mort auquel il n'avait pas droit par le terrain choletais, Eric Girard, alors que l'ASVEL menait au score.

Éventuellement par les faits, le club villourbannais avait porté réclamation. Et trois mois après, alors que sa demande a été rejetée en première instance, il a été connu qu'il de cause au moment où la lutte pour le troisième place se classaient s'intensifier. Les deux équipes se rencontreront d'ailleurs dimanche, à Cholet, pour un match retour qui sera d'une importance capitale.

avant le match aller dont le résultat demeure incertain.

Il n'est tellement pas plus pour culture polémique néfaste, compte tenu des enjeux au fin de saison. Mais Eric Girard ne baisse pas pour autant les bras.

Comment réagissez-vous à la décision de la chambre d'appel de la Fédération de rejouer le fameux ASVEL-Cholet du 31 octobre dernier ?

— Premièrement, on a gagné à match officiellement sur le terrain ; il y a le monde le sait, tout le monde le sait. Deuxièmement, suite à l'occasion de la chambre d'appel de la Fédération, un deuxième match s'annonce dans les semaines à venir. Ceci n'est pas un travail, la salle technique aussi ; aux dirigeants de le faire leur comme M. Lefevre, le président de l'ASVEL, a su faire à son. Troisièmement, je veux dire qu'on n'a jamais vu une telle décision en France, en Europe, ni en NBA. Les arbitres et la table de marque sont désemparés. C'est ouvrir la porte à tout et à rien, tout sera désormais possible à réclamation et c'est dramatique.

Quelle est la stratégie choletaise face à cette décision ?

J'espère qu'on ne va pas se laisser faire et qu'on va aller le plus loin possible. Le président Lambert devait nous accompagner lors du déplacement réception de Lezay mais, finalement, il va rester à Cholet pour travailler sur le dossier. On se défendra avec orgueil, même si certains persécutés aimeraient bien que Cholet baisse la tête.

« Dimanche, ce sera de la dynamite »

— Qu'entendez-vous par là ? — Je sais que cela va en faire quatre ou cinq-les, mais Cholet fait le maximum avec le minimum. Et ça en fait aujourd'hui ? On lutte pour le troisième place du Championnat, pour une qualification en Europe et pour une place au quart de finale de la Coupe Rapetis, le tour avec le budget assez restreint (de M. Lefevre) en début de saison, ACLB. On arrive à lutter avec nos moyens, alors, peut-être que Cholet arrive un peu plus vite ou un peu plus tard. Il serait peut-être gênant pour le basket français que Cholet prenne une place d'Europe. On a prouvé qu'on pouvait rivaliser avec n'importe

quelle équipe française et je crains qu'on ne soit un peu plus vite.

Dans quel état d'esprit abordez-vous le huitième de finale de Coupe Sports contre l'équipe slovène de Lasko, dimanche ?

On va jouer le match aller à fond. J'ai déjà du mal à convaincre à mes joueurs pourquoi on nous demande de rejouer Villeurbanne, alors si, en plus, à leur dis : les gars, puisque c'est comme ça, on essaie d'être la surprise. Homologuerai on ne joue le premier match à fond, mais que la Fédération ne demande pas de faire le maximum en Slovaquie pour regagner une place en Europe si au dernier, on s'écroule dessous si nous faisons rejouer un match qui peut permettre à l'ASVEL d'obtenir cette place sans être obligé d'attendre les play-offs. On ne va pas leur faciliter le travail, non plus. D'un côté, on est prêt et on est fier de la qualité du recrutement et d'un autre, on fait ce qu'il faut même si nous perdons sur nos.

Dans un contexte, on suppose que le match retour contre l'ASVEL, dimanche, à La Meilleraie risque d'être animé... — (à suivre) Ce sera de la

dynamite. Il ne faut pas que l'ASVEL pense qu'on le laisse donner cette deuxième place. Mais eux aussi vont être motivés. Si la décision est maintenue, et si on ne veut pas y croire, cela relance le Championnat par le fait pour eux ; ils jouent encore meilleurs Paul s'ils gagnent à La Meilleraie. J'espère juste que le débat va se jouer sur le terrain et fier que sur le terrain. Mais j'ai aussi été pris en coup ; mais cela servira, il va falloir nous passer sur le coup pour nous faire.

Aller-vous bénéficier d'un forfait communautaire dès dimanche prochain pour compenser un Championnat l'absence de Paul Fortier ?

J'espère. Mentions, cela fera du bien au groupe, et puis on reste ambassadeur de l'absence de Paul est indéniablement la chambre. Il va la leur compenser, car on n'a pas un joueur capable de trancher un Américain dans la requête. Bon, malgré tout cela, Cholet n'est pas désarmé et est même plus déterminé que jamais.

— Recueilli par Arnaud LECOMTE

Victoire annulée contre l'ASVEL CB ne veut pas en rester là

Eric Girard avait choisi de se taire jusqu'au terme de la rencontre avec Nancy à propos de la décision de la Chambre d'appel de la FFBB d'annuler le succès acquis par son équipe à Villeurbanne, le 31 octobre dernier. Hier soir, il a livré le fond de sa pensée, sur laquelle nous reviendrons plus longuement demain. En substance, l'entraîneur choletais a annoncé que son club n'entendait pas se tenir à cette décision.

« M. Lefevre, le président de l'ASVEL, a fait du bon travail en coulisses. Jean-Michel Lambert, celui de Cholet basket va

s'y mettre à son tour ». Pour l'entraîneur choletais, un nouveau match commence en coulisses, un match que CB a bien l'intention de remporter, comme il l'avait fait sur le terrain de l'Astroballe.

Les recours restent à déterminer. Il est certain qu'une intervention de CB auprès du Comité national olympique et sportif, seule Instance capable désormais de trancher, plongerait la LNB dans l'embarras à moins de deux mois du terme de la saison régulière.

G. T.

Cholet contre-attaque

Le 31 octobre dernier, Cholet s'imposait à l'Astroballe face à l'ASVEL. Suite à un appel des Villeurbannais, la chambre d'appel de la FFBB a décidé de faire rejouer ce match. Hier, les Choletais sont passés à leur tour à l'offensive.

La victoire 74-67 à l'Astroballe a donc été annulée, match à rejouer, ainsi en a décidé la chambre d'appel de la FFBB. On se souvient qu'en fin de rencontre, l'entraîneur choletais Eric Girard avait demandé un quatrième temps mort, provoquant la colère de Greg Beugnot, le coach villeurbannais écopant même d'une technique. On le sait, en seconde période, chaque équipe a droit à trois temps morts seulement. Mais le résultat de la rencontre a été entériné par les arbitres et la table de marque... jusqu'à la décision de la commission compétente de la FFBB suite à l'appel de l'ASVEL.

Du côté des Choletais, pas question de revenir en arrière et le président de CB Jean-Michel Lambert a confié les intérêts du club à M^e Jean-Jacques Bertrand, spécialiste des affaires du monde sportif en général et du milieu footballistique en particulier.

« Plus un mot »

Hier, M^e Jean-Jacques Bertrand nous a adressé le communiqué suivant s'exprimant bien sûr au nom de Cholet-Basket :

« C'est avec stupéfaction que Cholet-Basket a eu connaissance d'une décision prononcée le 5 février 1999 par la chambre fédérale d'appel de la fédération française de basket-ball (FFBB) qui a décidé de faire rejouer la rencontre de Pro A du 31 octobre 1998 qui l'avait opposé à l'ASVEL.

« Sans même avoir connaissance de cette décision, le bureau de la ligue nationale de basket (LNB) a, de son côté, fixé la date de la rencontre à rejouer au 28 février 1999 à 18 h.

« Cholet-Basket n'accepte pas ces décisions.

« A ce titre, Cholet-Basket tient à rappeler, qu'il a d'ores et déjà découvert de nombreux vices de procédure.

Tout particulièrement, Cholet-Basket précise qu'il n'a jamais été informé et encore moins convoqué par la chambre fédérale d'appel comme il n'avait pas davantage été convoqué par la commission fédérale des arbitres, marqueurs et chronométreurs de la FFBB qui a pourtant, semble-t-il, statué sur cette affaire à deux reprises.

« Cette violation manifeste des droits de la défense du club conduit aujourd'hui Cholet-Basket à avoir demandé à son avocat, M^e Jean-Jacques Bertrand, d'étudier et d'entreprendre les recours qui lui sont ouverts non seulement pour lui permettre de faire valoir son argumentation au fond mais également pour dénoncer les vices de forme que révèle ce dossier.

« Afin que le résultat de la rencontre du 31 octobre 1998 ne soit pas remis en cause, Cholet-Basket a décidé de former, par l'intermédiaire de son avocat, dans les jours prochains, les premiers recours suivants : dépôt d'une requête auprès du CNOSF pour mettre en œuvre la procédure de conciliation prévue par l'article 19 de la loi du 16 juillet 1984 ; dépôt d'une requête auprès du bureau fédéral pour faire valoir l'existence d'éléments importants et par essence nouveaux puisqu'ils n'ont pu être présentés devant la chambre fédérale d'appel ; dépôt d'un recours devant le bureau de la ligue nationale de basket pour contester la décision qui a fixé au 28 février 1999, la date de la rencontre à rejouer.

« Cholet-Basket tient enfin à préciser qu'en raison de la proximité de la prochaine rencontre en match retour contre l'ASVEL, le 14 février prochain, le club s'abstiendra jusqu'à cette date de toute autre déclaration afférente à cette affaire afin de conserver à cette rencontre toute la sérénité indispensable. »

Les Choletais au repos hier

Dimanche en effet, les Choletais recevront à 17 h les Villeurbannais, ambiance garantie, même si du côté de CB on ne tient pas à envenimer les choses ; on veut simplement défendre ses droits.

Du côté de l'ASVEL, le directeur sportif Eric Beugnot n'a pas voulu non plus en rajouter, souhaitant simplement

que le match de dimanche se déroule dans de bonnes conditions.

Pour ce rendez-vous de dimanche justement, les Choletais ne se préparent pas dans les meilleures conditions. La délégation choletaise n'a en effet regagné les Mauges que très tard mercredi ou tôt jeudi matin, un retour des plus difficiles (lire la « NR » d'hier). Eric Girard a ainsi purement et simplement annulé la séance d'entraînement initialement prévue hier après-midi.

« La préparation est un peu perturbée bien sûr, mais rien de trop dramatique dans la mesure où nous ne jouons que dimanche. Mais en ce moment on tire toujours sur les mêmes joueurs et on se serait bien passé de cette fatigue supplémentaire. Il faut, en un premier temps, récupérer des fatigues de l'expédition. Mais on va tous se retrouver demain matin à l'entraînement (NDLR : ce matin) et travailler pour être au top dimanche », nous a précisé l'entraîneur de CB.

Avec Pecarski

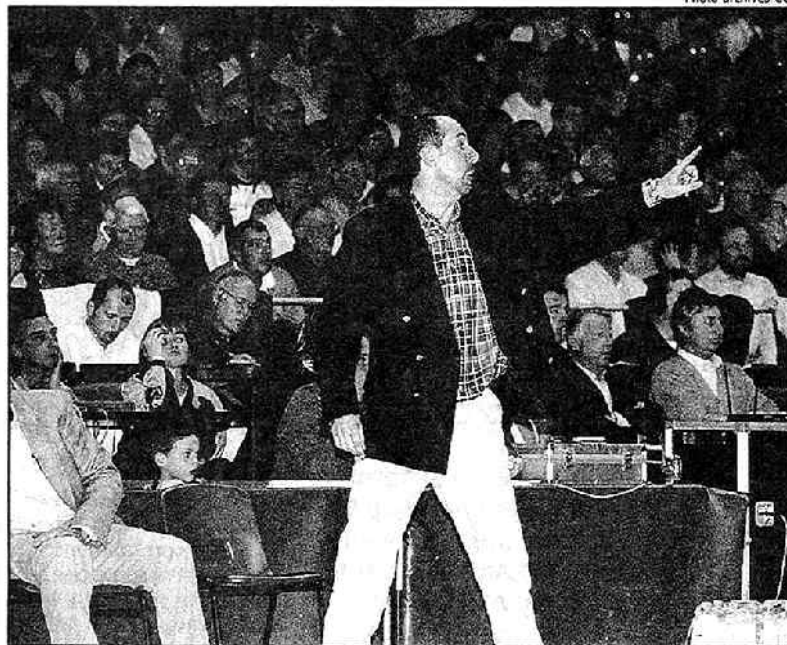
Le successeur éventuel de Paul Fortier a lui aussi connu des problèmes d'avion pour arriver finalement mercredi soir à Cholet. Hier, Miroslav Pecarski a subi les examens médicaux d'usage puis s'est entraîné en fin de journée avec les espoirs sous la conduite d'Eric Girard. « Miroslav est à l'essai avec nous pendant cinq jours. Il est qualifié et jouera dimanche contre l'ASVEL, on verra après », a conclu le coach choletais.

Il se passe beaucoup de choses en ce moment du côté de Cholet-Basket.

Jean-François NICAULT.

Cholet Basket ne veut pas se résigner à rejouer contre l'ASVEL

Photo archives CO



Eric Girard dit halte aux manœuvres de coulisses qui font la part trop belle aux ténors du championnat

Partis hier soir pour la Slovaquie, Eric Girard et ses joueurs ont confié à Jean-Michel Lambert, leur président, le soin de faire avancer le dossier du match à rejouer contre l'ASVEL dans le sens... du maintien du résultat acquis ! «*S'il le faut, nous irons jusqu'au CNOSF. Il y a un précédent entre Dijon et Levallois : il y a trois ans, Levallois avait obtenu gain de cause auprès du Comité national olympique et la LNB avait dû s'incliner*», rappelait hier soir Eric Girard qui a reçu de nombreux messages de soutien. Forts de leur bon droit acquis sur le terrain, les Choletais ne veulent pas être les dindons d'une farce où ils n'ont jamais été entendus par les instances fédérales, à la différence des Villeurbannais. «*Ce succès, nous l'avons obtenu à la régulière. Nous avons eu la faiblesse de penser que la Fédé allait le prendre en compte, ce n'est manifestement pas le cas*», constatait samedi à Nancy Eric Girard alors que les commentateurs d'Eurosport le pressaient d'annoncer un match très chaud dimanche prochain à la Meilleraie face à l'ASVEL, justement, pour le compte de

la vraie rencontre retour entre les deux clubs.

Le flou qui entoure les attendus du jugement de la Chambre d'appel pourrait bien constituer la meilleure arme de défense de CB, nullement décidé à servir la soupe «*à des clubs à gros budget*», selon les termes de l'entraîneur choletais. «*Soyons sérieux : la deuxième place ne peut plus échapper à l'ASVEL qui nous déstabilise alors que le tremplin vers l'Euroligue qu'elle représente passe par la qualification de Cholet Basket en quarts de finale de la Coupe Saporta*» : Eric Girard est amer et on le serait à moins. De là à envisager un sabotage contre Lasko pour couper l'herbe sous les pieds des ténors de la Pro A, il y a un pas que CB ne franchira pas, par respect pour ses supporters et ses partenaires. En retour, la moindre des choses de la part des prétendants à l'Euroligue serait de respecter une formation de Cholet Basket qui ne doit qu'à elle-même son parcours en championnat et en Coupe d'Europe.

G.T.

ASVEL-Cholet le 28 février

La rencontre de Pro A entre l'ASVEL et Cholet (12^e journée aller), donnée à rejouer par la chambre d'appel fédérale, a été fixée au dimanche 28 février. Cette date, située deux jours après le match France-Yougoslavie de Villeurbanne, ne plaît guère aux deux équipes.

Le président de Cholet, Jean-Michel Lambert, a indiqué hier « ne pas avoir l'intention de rejouer ce jour-là », d'autant que si l'équipe des Mauges est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe Saporta, elle devra jouer deux jours plus tard à l'extérieur.

Les Villeurbannais préféreraient, eux, rejouer un autre jour, car plusieurs de leurs éléments seront pris par l'équipe de France quarante-huit heures auparavant

et ils entameront ensuite une semaine importante avec deux parties de huitièmes de finale d'Euroleague au programme.

■ **ASVEL : BILBA DE RETOUR.** — Après avoir repris contact avec le parquet de l'Astroballe en douceur la semaine dernière, Jim Bilba a normalement repris du service hier, sa blessure (trait de fracture au niveau du plateau tibial), endurée le 6 janvier à Zadar, n'étant plus qu'un (presque) lointain souvenir. Ainsi, tout porte à croire que le capitaine de l'équipe de France partira mercredi pour Istanbul avec l'ASVEL, avant de faire sa rentrée en Championnat, dimanche à Cholet, le club de ses débuts pros. — C. C.

CB prépare sa défense dans le dossier du match à rejouer contre l'ASVEL

La Ligue nationale de basket n'a pas trainé pour fixer la date du match à rejouer entre Villeurbanne et Cholet Basket. Dès hier, elle a avisé les deux clubs que le dimanche 28 février était retenu. Il s'agissait d'ailleurs de la seule date libre dans le calendrier d'ici la fin de la phase régulière, compte tenu des calendriers nationaux et européens des deux clubs. Le dernier week-end de février est en effet exempt de championnat, l'équipe de France devant rencontrer à deux reprises la Yougoslavie la semaine précédente, à Clermont-Ferrand et Lyon.

La LNB va plus vite en besogne que la FFBB. Cette dernière n'a toujours pas transmis à CB la notification officielle de sa Chambre d'Appel, prise vendredi. « J'ai reçu un papier sans en tête et j'ai découvert les termes exacts de l'arrêt pris par la FFBB dans le *Courrier de l'Ouest* samedi. D'ailleurs, dans cette affaire, le seul courrier que j'aie reçu émanait de Marc Lefebvre, le président de l'ASVEL, qui me signifiait à l'époque sa décision de faire appel de la décision prise initialement en notre faveur. Depuis, plus rien », s'insurge Jean-Michel Lambert.

Le président choletais n'entend pas se plier au choix de la LNB. « Rien ne dit encore que nous irons à Villeurbanne le 28. Deux jours plus tard, si nous avons passé l'obstacle Lasko d'ici là, nous joueront en quart de finale de coupe Saporta, vraisemblablement à Salonique. La LNB ne va pas, en plus, nous saborder notre coupe d'Europe. Nous étudions la situation avec

des avocats. Quand la notification nous sera parvenue, nous serons en mesure de contre-attaquer », explique-t-il.

Manifestement, les arguments ne font pas défaut aux Choletais. Pourquoi n'ont-ils pas été invités à se présenter vendredi devant la Chambre d'Appel alors que l'ASVEL y avait délégué un dirigeant et un avocat ? Pourquoi l'allusion à la perturbation apportée au bon déroulement du match par la demande de temps mort par Eric Girard alors que l'ASVEL menait au score a-t-elle été seule retenue quand, dans la même rencontre, la panne du tableau d'affichage avait entraîné un arrêt de près d'un quart d'heure, perturbant pour les Choletais qui avaient pris nettement le commandement ?

Ces questions et d'autres seront posées à la FFBB dans l'espoir de la voir revenir sur sa décision et entériner enfin le résultats acquis sur le terrain et non en coulisses.

Un renfort dès jeudi

Les Choletais ont avancé dans la quête d'un successeur à Paul Fortier. Ce ne sera sans doute pas Marty Conlon, « au moins pas tout de suite », avançait hier Eric Girard à Lasko. « Mais il y aura un nouveau joueur à l'entraînement jeudi, un pur intérieur, capable de fixer les défenses adverses » a ajouté l'entraîneur choletais. Un joueur qui serait alors qualifié pour le « vrai » match retour de dimanche contre l'ASVEL à la Meilleraie.

G.T.

Affaire Villeurbanne-Cholet-Basket

La conciliation en suspens

Il y a de moins en moins de chances que le match Villeurbanne-Cholet soit rejoué dimanche prochain comme le veut la fédération.

C'est mercredi matin que le recours de Cholet-Basket devant la commission de conciliation du CNOSF doit être examiné. Seulement, un problème se pose : M^o Jean-Jacques Bertrand, le conseil du club des Mauges, n'est pas libre ce jour-là, et il tente de reporter le rendez-vous à jeudi ou vendredi. Pourtant, le comité olympique a la volonté d'aller vite.

Le recours, déposé par CB vendredi dernier, a été jugé rece-

vable le jour même. Les éléments sont donc réunis pour statuer dans l'urgence, tel que doit le faire le conciliateur qui prendra une décision le jour même. M^o Bertrand a prévu d'exposer plusieurs irrégularités, sur la forme et sur le fonds, apparues dans la décision de la chambre fédérale d'appel. Mais si elles n'étaient pas retenues, Cholet-Basket a d'autres recours dans sa manche, devant le conseil fédéral et la ligue nationale de basket.

Il peut aussi attendre le dernier moment, soit dix jours, pour retirer le recommandé de notification de la sentence du comité olympique. Et puis, de son côté, Villeurbanne

n'a guère envie de jouer dimanche, car il s'agirait d'un match coincé entre des rencontres internationales (jeudi et vendredi pour Pluivy et Bilbao, samedi pour le Suédois Blom) et des parties d'Euroligue (48 h avant d'affronter le Cibona Zagreb en 8^e de finale). Cela ferait, pour certains joueurs de Greg Beugnot, six matches à disputer en neuf jours !

Après avoir affecté les chances de qualification de Cholet en coupe Saporta, le calendrier de la Ligue a-t-il pour vocation de diminuer l'ASVEL dans la compétition majeure. CB n'a toujours pas prévu de se rendre dans le Rhône dimanche...

J.F.Q.

L'ASVEL propose de rejouer contre CB le 23 février

Le feuilleton du match à rejouer entre Villeurbanne et Cholet Basket vient de connaître un nouvel épisode. D'autres suivront !

L'un ne veut pas entendre parler du résultat annulé, l'autre repousse la date retenue par la Ligue nationale de basket. Si Cholet Basket et l'AS Villeurbanne sont assurés de se rencontrer dimanche à la Meilleraie, rien ne dit qu'ils se retrouveront un jour pour disputer une seconde fois le match aller, remporté 74-67 par CB le 31 octobre à l'Astroballe et annulé par une décision de la Chambre d'Appel de la FFBB.

Un fait est certain : la date du 28 février arrêtée par la LNB fait l'unanimité des deux clubs contre elle. Deux jours plus tard en effet, les deux clubs seront engagés sur le front européen : l'ASVEL en huitième de finale de l'Euroligue et CB en quarts de finale de la Coupe Saporta s'il passe d'ici là l'obstacle Lasko

(match retour mercredi prochain à la Meilleraie).

Les Villeurbannais, désireux plus que tout de rejouer ce match face à CB, ont fait une contre-proposition et avancent la date du mardi 23 février. Le club rhodanien considère que ses internationaux (Pluivy, Digbeu, Bilbao et Percevault) et les éventuels sélectionnés choletais (Dubos et Micoud ?) pressentis pour participer dès le mardi au stage de l'équipe de France préparatoire aux matchs des 26 et 27 contre la Yougoslavie à Clermont-Ferrand et Lyon, peuvent jouer pour leur club le mardi soir et rejoindre la sélection le mercredi. Du côté choletais, où le maire Gilles Bourdouleix est monté aux créneaux lundi pour fustiger la FFBB, la détermination à amener la FFBB à revoir sa décision d'annulation du score acquis demeure intacte. «*Nous ficelons nos arguments juridiques avant de présenter le dossier*», ré-pétait encore hier Jean-Michel Lambert, le président de CB. Affaire à suivre !

CB - ASVEL : les places s'arrachent

Le choc entre Cholet Basket et Villeurbanne, dimanche à la Meilleraie (17 h) fait recette. Toutes les places à 80 F se sont envolées lors des premières séances de réservations. Il reste des places à 140 F et 110

F qui seront mises en vente ce mercredi, de 18h à 20h au Smash, 3 avenue Marcel Prat. Une troisième séance est prévue vendredi s'il reste des places disponibles.

Cholet Basket et la FFBB en conciliation demain au CNOSF

Le Comité national olympique et sportif tentera demain de concilier CB et la FFBB à propos du match ASVEL-CB du 31 octobre dernier donné à rejouer par la Fédération

Relancé dans sa course aux places d'honneur, Cholet-Basket va disputer mercredi, loin de tout public, un important match, contre la Fédération Française de basket, cette fois. A la suite la procédure engagée auprès du Comité national olympique et sportif par son avocat, Maître Jean-Jacques Bertrand, le club choletais entend pousser ses arguments devant le conciliateur désigné par l'instance olympique. Son objectif : ne pas rejouer dimanche prochain 28 février le match disputé et gagné à Villeurbanne le 31 octobre dernier. Force est de constater qu'à six jours de devolr se plier à la décision de re-

Contestations autour de la date d'audience

jouer un match gagné sur le parquet de l'Astroballe, 67-74, les Choletais n'ont encore aucune assurance qu'ils en seront dispensés, comme ils le souhaitent. Selon le CNOSF, le litige qui oppose à ce sujet Cholet-Basket à la FFBB doit être examiné au mieux à la date prévue, mercredi, ou bien au pire avant la fin de la semaine.

La procédure de conciliation
Depuis la Loi du 16 juillet 1984, tous les litiges sportifs doivent passer en procédure de conciliation auprès du Comité National Olympique et Sportif Français. Une première étape obligatoire que l'on peut assimiler à la procédure de divorce. Le dossier du club choletais, présenté vendredi dernier par son avocat Maître Bertrand a été accepté par la commission ad hoc du CNOSF.

Dès cet instant, la décision se rapportant au litige était suspendue. Christophe Drouvroy, chargé auprès de l'instance olympique de l'administration et du suivi des procédures, explique : «*Quand il y a appel à la procédure de conciliation suite à un litige, le dossier est étudié par nos soins puis transmis au président de la Conférence des Conciliateurs. Lorsqu'on a bien noté que la requête allait dans le sens de notre compétence, les parties - dans ce cas le requérant Cholet-Basket et la FFBB - sont avisées du début de la procédure. La décision contestée est sus-*

pendue pendant le déroulement de cette procédure.

Faute d'avoir pu joindre hier Maître Bertrand en déplacement, on ne connaît pas les arguments qu'il a présentés au nom de son client. Ce qui est établi, c'est que Cholet-Basket conteste la décision de la Fédération de faire rejouer son match aller à Villeurbanne, à plus forte raison dimanche prochain.

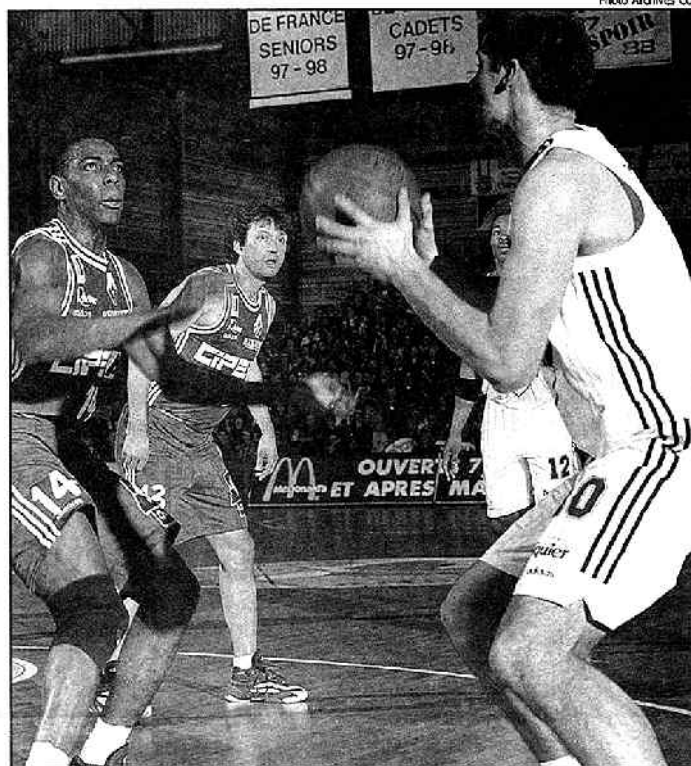
«*Les deux parties en cause sont le club et la FFBB. Il est évident que, dans la mesure où le club de Villeurbanne est directement concerné, celui-ci est invité à éventuellement participer à cette audience de conciliation*», ajoute Christophe Drouvroy.

Maître Philippe Missika, avocat à la Cour de Paris, conciliateur choisi parmi les quatorze membres de la Conférence des Conciliateurs (4 professeurs de droit, 5 magistrats, 5 avocats), va entendre les représentants de CB et de la FFBB, et tenter de trouver matière à conciliation. «*Si un accord se dégage, match à rejouer ou non, le conciliateur dressera un procès verbal de conciliation. L'affaire se terminera ainsi*», reprend le permanent du CNOSF. Dans les faits, les choses semblent bien plus compliquées.

Situations de blocage

En cas de désaccord persistant sur le litige qui oppose CB et la FFBB, selon les termes de la loi de juillet 84, le conciliateur formule un avis juridique sur le dossier qui lui a été soumis. «*Cet avis, conclu par une proposition de conciliation, sera formulé dans tous les cas avant le week-end. S'agissant d'une proposition, les parties ont la possibilité de l'accepter ou non. En cas d'échec la décision initiale s'imposera*». C'est à dire rejouer le match Villeurbanne/Cholet, et sans doute dimanche prochain!

Insatisfaits, les Choletais (ou la FFBB) pourraient ensuite engager une procédure devant les Tribunaux, en l'occurrence le Tribunal administratif. Avant d'en arriver là, des difficultés ont déjà surgi quant à la date et l'heure de l'audience au CNOSF. «*La date d'audience de mercredi ne semble venir ni à Cholet-Basket, ni même à Villeurbanne*», note Christophe Drouvroy. Le conciliateur désigné, Maître Missika qui intervient bénévo-



Partenaires sous le maillot de l'équipe de France cette semaine, Jim Bilba (à gauche) et Fabien Dubos pourraient fort bien se retrouver face à face dimanche à Villeurbanne

ment, n'avait pas d'autre date disponible que celle retenue du 24 février. Les cadres de la FFBB eux-aussi, pris... par les deux France-Yougoslavie de la semaine. «*On cherche une solution, mais afin d'éviter toute action tendant à retarder les choses, il faut tenir cette réunion cette semaine, dans tous les cas*». Si aucun autre accord sur la date et l'heure de cette audience n'intervient dans les heures qui viennent, le CNOSF est bien décidé à maintenir son audience de conciliation mercredi matin.

Le play off en toile de fond

Assez paradoxalement, l'ASVEL n'est plus très chaude pour rejouer ce match perdu au mois d'octobre contre Cholet Basket. La date du 28 février, succédant aux deux rencontres de l'équipe de France et précédant de deux jours l'entrée en lice des Villeurbannais en huitième de finale de l'Euroleague, ne convient pas à Grégor Beugnot. Par ailleurs, le club rhodanien, assuré de la seconde place synonyme de qualification en Euroleague 1999/2000, n'a plus guère de chance de ravir la première place à Pau-Orthez, quand bien même il remporterait ce match à rejouer contre CB. Seulement, de Chalon à Nancy, tous

Les Choletais, dont le sort est entre les mains expertes de Maître Jean-Jacques Bertrand, ne sont donc pas au bout de leurs peines. Le plus étonnant c'est que le président de l'ASVEL souhaite aller jusqu'au bout, sans la certitude que son équipe profite de cette affaire. Par contre au même titre que Cholet-Basket, les joueurs et l'entraîneur de Villeurbanne feraient volontiers l'économie du match prévu dimanche. Jusqu'à nouvel ordre.

Pierre-Maurice Barbaud

les clubs situés de la 3^e à la 8^e place souhaitent voir ce match rejoué et l'ASVEL l'emporter. Dans ce cas, la redistribution des cartes pour le play off pourrait se faire à l'avantage de deux ou trois d'entre eux, CB pouvant de ce fait glisser du 3^e rang possible à la 5^e place, voire à la 6^e et perdrait, vraisemblablement à l'avantage du Racing, le bénéfice de la belle à domicile en quarts de finale du play off. Par ailleurs, on voit difficilement la FFBB accepter une conciliation à l'avantage de CB alors qu'elle vient d'ordonner de rejouer le match Nancy - Limoges. Pour elle, cela reviendrait à se déjuger !

G.T.

Rejouer, mais quand ?

Il faut rejouer Nancy-Limoges, a assuré la Commission des arbitres, marqueurs, chronométreurs... Oui, mais quand ? La décision de faire rejouer le match ne sera officiellement notifiée aux deux clubs que jeudi au mieux, la signature du document émanant de la FFBB ne pouvant être donnée avant mercredi. Ce qui fait que Limoges n'a pu jusqu'ici engager son appel, n'ayant pas reçu la notification officielle. Pour autant que cet appel soit traité avec une célérité rarement vue, et qu'il confirme la première instance, on se grattera alors la tête à la LNB pour trouver une date, seuls les 2 et 9 mars paraissant disponibles à première vue.

En attendant, le président nancéien Jean-Jacques Eisenbach a tenu à nous préciser hier que « le règlement de la LNB chapitre 5, article 15, prévoit que dans le cas d'une rencontre à rejouer, le joueur étranger en ayant remplacé un autre est automatiquement qualifié pour participer à la nouvelle rencontre ». Dave Wood pourra donc jouer à la place de Boyce. Dont acte.

Il souligne par ailleurs que la responsabilité des officiels de la table de marque n'est pas engagée, le marqueur « s'étant contenté d'inscrire les dix licences joueurs que lui avaient confié un dirigeant du Limoges CSP et que ceci a été validé par le CSP Limoges lors de la désignation du cinq devant entrer en jeu ».

Soit. Mais cela ne change rien à l'intervention de la commissaire fédérale qui a tenté de remettre en ordre une situation bancale, et rien non plus au fait que si le CSP s'est emmêlé les pinceaux, il ne cherchait nullement à tirer un avantage déloyal de l'erreur d'écriture. C'est bien pourquoi la décision qui a été rendue nous paraît parfaitement ridicule et la précision de Jean-Jacques Eisenbach pas du tout de nature à nous faire changer d'avis. — J.-L. T.

Cholet-Basket saura ce soir s'il rejoue ou non dimanche à Villeurbanne

La procédure d'urgence mise en oeuvre par le CNOSF, dans le litige opposant Cholet-Basket à la Fédération de basket, connaîtra son dénouement ce soir à Paris. A l'issue de l'audience de conciliation prévue à 18h, les basketteurs choletais sauront s'ils doivent se préparer à un voyage expresse dimanche à Villeurbanne pour y rejouer le match aller, pourtant gagné sur le parquet de l'Astroballe fin octobre dernier.

Décision immédiate
En ouvrant vendredi dernier une procédure d'urgence, le CNOSF n'a pas forcément rendu service à CB. Le dénouement sportif de l'affaire sera réputé parfait ce soir à l'issue de l'audience de conciliation, du fait de cette même procédure d'urgence. As-

sisteront à la réunion de ce soir au CNOSF à Paris : Maître Philippe Missika, avocat du Barreau de Paris, en tant que conciliateur désigné ; Maître Jean-Jacques Bertrand représentant le club requérant, Cholet-Basket, en présence également de Gwen-Aël Siquin, directeur administratif du club et Jean-Paul Chupin, vice-président représentant le conseil d'administration de la SAOS ; Maître Didier Domat, avocat de la FFBB, en compagnie de Alain Cloux, directeur administratif de la FFBB ; en tant que tiers invité, Maître Aguerra, du Barreau lyonnais, représentant l'ASVEL.

« Le caractère suspensif de la procédure disparaîtra dès qu'aura été constaté un accord par procès-verbal, ou dès que la proposition

du Conciliateur, en cas de désaccord, aura été notifiée » souligne Christophe Drouvroy du CNOSF. Compte tenu de l'urgence, cette notification sera immédiate - effectuée par fax le soir même -, la rédaction définitive intervenant dans la foulée. Les parties, à savoir CB et la FFBB, auront certes un mois pour faire connaître leur opposition ou leur accord à cette proposition de conciliation. Elles pourront engager le cas échéant d'autres actions, devant d'autres juridictions, mais selon les responsables du suivi des litiges (25 à ce jour tous sports confondus) auprès du CNOSF, une chose est certaine : On saura ce soir si le match ASVEL/Cholet sera rejoué dimanche à Villeurbanne.

PM Barbaud

PRO A : ASVEL - CHOLET BASKET

Jouera, jouera pas ?

La décision de la commission fédérale d'appel — annuler le résultat du match aller ASVEL-Cholet et le faire rejouer — sera-t-elle respectée dès dimanche prochain, comme la Ligue nationale l'a prévu ? On ne reviendra pas en détail sur les épisodes précédents de cette épisodes rocambolesques pour ne souligner que l'essentiel : Cholet Basket refuse ce jugement et a saisi le Comité national olympique et sportif, le dernier recours pour régler ce type de litige.

Le CNOSF devait initialement se pencher sur ce dossier mercredi, mais l'avocat de CB, M^e Jean-Jacques Bertrand, ne sera disponible que le lendemain.

Il faudra donc attendre jeudi, en principe, pour connaître le verdict du conciliateur du CNOSF, qui sera ensuite notifié officiellement

aux deux parties. « Quel que soit le résultat de la conciliation, nos voies de recours ne seront pas épuisées », a prévenu l'entraîneur choletais Eric Girard.

Complication supplémentaire, le calendrier de l'équipe de France amènera les internationaux choletais et villeurbannais à jouer à deux reprises contre la Yougoslavie, jeudi, à Clermont-Ferrand, puis vendredi, à Villeurbanne. Si le timing initial est respecté, les hommes de Grégor Beugnot affronteront ensuite CB dimanche, avant de rencontrer le Cibona Zagreb dès le mardi suivant, lors du premier round des huitièmes de finale d'Euroleague.

L'ASVEL et Cholet Basket se retrouveront-ils dimanche à l'Astroballe ? A ce jour, rien n'est moins sûr.

C.G.

Le dossier Villeurbanne-CB entre les mains du bureau fédéral

Le CNOSF donne raison à Cholet

Le conciliateur du comité national olympique et sportif français (CNOSF) a proposé, hier, à la Fédération française de revenir sur la décision de match à rejouer prise par la Chambre d'appel fédérale et de maintenir le résultat (victoire de Cholet à Villeurbanne, 74-67) acquis au terme de la rencontre du 31 octobre dernier. La balle était hier entre les mains du bureau fédéral de la FFBB qui statuera en urgence aujourd'hui.

Jean-Pierre Feydeau, président de chambre à la Cour d'appel, le conciliateur, n'a pas enregistré, mercredi, un rapprochement entre les parties (Cholet-basket et la Fédération) susceptible de mettre un terme au litige généré par la drôle de fin de match, la veille de

Toussaint, à Villeurbanne. Le conciliateur a considéré « qu'il n'y avait pas lieu d'aborder les questions portant sur la forme de la décision (NDLR : de la Chambre d'appel) »

Par contre sur le fond trois observations ont été formulées : 1. La commission fédérale des arbitres marqueurs et chronométreurs et la Chambre d'appel ont considéré que les arbitres n'avaient pas commis d'erreur dans l'application des règlements en n'infligeant pas une faute technique à Cholet en raison de la demande injustifiée de temps mort faite par Éric Girard. 2. Cette demande rejetée n'a eu aucune influence sur le temps restant à jouer ou sur la possession de balle, celle-ci étant choletaise avant l'interruption du jeu. 3. L'appréciation du moment de la reprise du jeu étant de la compétence des arbitres, dont aucune faute n'a été retenue à ce stade, il ne peut être imputé à

Cholet d'avoir empêché le replacement correct des joueurs de Villeurbanne, en procédant trop rapidement à la remise en jeu.

« Ainsi, il n'existe pas, même si la fin de la rencontre s'est déroulée dans une certaine confusion, estime le conciliateur, d'éléments suffisants pour considérer que le résultat final du match a pu être faussé par cette demande de temps mort (...), la référence de la Chambre d'Appel aux notions d'aléas sur l'issue de la rencontre et de la perte de chance n'apparaissant pas opérante (...) Dans la mesure où le résultat d'une rencontre sportive ressort toujours du domaine de l'aléatoire tant que la fin du match n'a pas été sifflée. Il n'est pas établi que les joueurs de Villeurbanne aient été mis, par le fait de l'entraîneur de Cholet, de participer activement à la fin de la rencontre. » Et le concilia-

teur d'estimer que l'on ne s'est pas trouvé, dans un cas où la décision acquise sur le terrain à l'expiration du temps normal de jeu puisse être remise en cause.

Les membres du bureau fédéral, pour la plupart hier à Clermont-Ferrand, où se déroulait la rencontre France - Yougoslavie, ont été immédiatement alertés et ont reçu la proposition de Jean-Pierre Feydeau, les appelant à revenir sur leur décision. Ils statueront en urgence aujourd'hui. Ou ils se rangeront derrière l'avis du conciliateur et la victoire de Cholet sera entérinée. Ou ils rejeteront cette proposition et l'affaire restera en suspens. Mais, en raison des autres recours intentés par le club choletais, la rencontre ne devrait pas avoir lieu à l'Astroballe dimanche en fin d'après-midi. Le feuilleton (mauvais) ne touche peut-être pas encore, à son épilogue.

Villeurbanne - Cholet ne sera pas rejoué... dimanche

« Le conciliateur du Comité national olympique et sportif français, le magistrat Jean-Pierre Feydeau, donnera son avis jeudi matin après avoir examiné les arguments des parties, mais de toute façon en raison des autres recours que nous avons intentés, il est acquis que la rencontre Villeurbanne-Cholet ne sera pas rejouée dimanche » expliquait hier soir Jean-Paul Chupin, le vice-président de Cholet-Basket, présent à l'audience de conciliation.

Cholet contestait devant le CNOSF la décision de la

Chambre d'appel de la Fédération française de basket-ball de faire rejouer cette rencontre de la 12^e journée. L'instance d'appel avait estimé que la demande (non fondée et non accordée) d'un quatrième temps mort par Éric Girard, l'entraîneur de Cholet, à six secondes de la fin, avait créé un incident de jeu perturbant le bon déroulement du match et entraînant une éventuelle perte de chance pour l'ASVEL. Villeurbanne menait au score au moment de cet incident, mais Cholet s'était finale-

ment imposé 74-67.

Dans un premier temps, la Commission fédérale des arbitres, marqueurs et chronométreurs avait rejeté la réclamation de Villeurbanne et validé la victoire de Cholet. « Je suis satisfait de ne pas avoir à rejouer dimanche mais je serai pleinement satisfait quand nos droits auront été reconnus à 100 %. Il est hors de question que nous rejouions ce match. Cette victoire acquise sur le terrain est très importante, car elle peut nous ouvrir les portes de l'Euroligue », confiait pour sa part Éric Girard.

ASVEL - Cholet ne sera pas rejoué

En suivant l'avis du CNOSF, la FFBB redonne à Cholet le bénéfice de sa victoire sur l'ASVEL et sa troisième place au classement de la Pro A

C'est à l'issue du match France - Yougoslavie que la décision a été rendue publique hier soir. Pour Cholet Basket, la lumière est venue de Clermont-Ferrand où le Bureau fédéral a choisi de s'aligner sur la position du CNOSF en redonnant à Cholet Basket le bénéfice de la victoire obtenue le 31 octobre dernier à Villeurbanne. Un moment éjecté de la course à l'Euroleague, Cholet Basket a retrouvé hier soir sa troisième place. Il est désormais maître de son avenir.

«Le conciliateur propose à la FFBB de revenir sur la décision prise par sa Chambre d'Appel et de maintenir le résultat acquis sur le terrain le 31 octobre»: la conclusion du rapport transmis hier matin par le Comité national olympique et sportif à la Fédération française et à Cholet Basket était on ne peut plus claire. Pour le CNOSF, rien dans le dossier ne justifiait la décision de faire rejouer la rencontre ASVEL-Cholet, disputée le 31 octobre dernier et remportée par CB (67-74). A l'évidence, la défense présentée par Me Bertrand, l'avocat de CB, s'était avérée convaincante aux yeux du conciliateur qui a formulé un avis sur le fond et la forme.

Le fond ? Le conciliateur a constaté que les attendus de la Chambre d'Appel fédérale ordonnant de rejouer le match ne mentionnait pas

d'erreur d'arbitrage mais faisait valoir l'éventuelle pénalisation de l'ASVEL en raison du caractère confus de la fin de match. Or, pour le conciliateur, un résultat sportif relève «par nature du domaine de l'aléatoire». La forme ? Le CNOSF s'est étonné que les Choletais n'aient pas été appelés par la FFBB à présenter leur défense devant la Chambre d'Appel.

Tous ces éléments ont manifestement été pris en compte par le Bureau Fédéral dont tous les membres ont été consultés hier, soit par télex pour ceux qui n'étaient pas à Clermont-Ferrand, soit de vive voix pour les autres. Une majorité s'est alors dégagée en faveur de la conciliation, le Bureau Fédéral étant habilité à revenir sur une décision de la Chambre d'Appel.

Même si l'éventualité d'un recours de l'ASVEL vers le Tribunal administratif n'est pas à exclure, tout laisse à penser que l'affaire a connu hier soir son épilogue. On voit mal en effet l'ASVEL, quasiment assuré de la seconde place et du billet pour l'Euroleague qui l'accompagne, remettre en cause la fin de saison et le déroulement du play off, le Tribunal administratif ne statuant en aucun cas en urgence. Du côté choletais, bien entendu, le soulagement est grand. «Nous allons pouvoir enfin travailler sereinement et nous attacher à défendre



Il n'y aura pas de troisième confrontation entre Lenzie Howell et Blom dans le cadre de la phase régulière

cette troisième place retrouvée. Cette affaire devenait lourde à gérer», constatant hier soir Eric Girard, pas mécontent d'en revenir au terrain et au seul terrain !

G.TUAL

CB troisième

Au classement de la Pro A, à trois journées du terme, Villeurbanne reste second avec 49 points (22 victoires, 5 défaites) à deux longueurs du leader Pau-Orthez. Cholet Basket

rejoint à la troisième place Chalon qu'il devance au goal average particulier (46 points, 19 victoires et 5 défaites).

Villalobos blessé

Victime d'une entorse à une cheville mercredi à l'entraînement, le Choletais Enrique Villalobos sera indisponible une bonne semaine. Sa participation au match contre Evreux, samedi 6 mars, demeure incertaine.

La victoire acquise à Villeurbanne officialisée

Cholet retrouve sa troisième place

A trois journées du terme de la première phase, Cholet-basket respire. Et retrouve une troisième place, légalement acquise sur le terrain. Le CNOSF a jugé en sage. Le bureau fédéral n'a pas insisté. Et Villeurbanne a décidé d'en rester là.

«La voie la plus intelligente est de prendre acte de cette décision du bureau fédéral sur la proposition du CNOSF (Comité national olympique et sportif français). Nous n'irons pas devant le tribunal administratif, a dit Eric Beugnot, le directeur sportif de l'ASVEL, même si nous éprouvons comme un sentiment d'injustice.» Les Choletais, eux aussi, juste avant leur rencontre délicate à Nancy, avaient reçu une belle volée de bois vert en apprenant que leur victoire obtenue à Villeurbanne était remise en question. Bonjour l'ambiance, sans Paul For-

tier de surcroît, ce soir-là en Lorraine.

Hier après-midi, c'est un Eric Girard soulagé qui a dirigé l'entraînement de son groupe à la Meilleraie. «Je suis fier d'être Choletais aujourd'hui. Jean-Michel Lambert, le président, Gwenaël Sinquin, le directeur administratif, mais aussi Gilles Bourdouloux, le premier élu Choletais, ont mis le paquet. Ce qu'ils ont réalisé est très fort. Malheureusement, nous avons perdu du temps, de l'énergie et aussi de l'argent pour prouver nos bons droits. Nous avons, incontestablement, été déstabilisés pendant ce laps de temps. C'est dommage. A nous désormais de nous remettre à l'ouvrage.»

Quand Yvan Mainini, le président de la Fédération a annoncé, jeudi soir, que le bureau fédéral se rangeait à l'avis du conciliateur du CNOSF, il n'y a pas eu de réelle surprise. Il était clair que les dés

étaient déjà pipés. Et roulaient du côté de Cholet-basket. Eric Girard vindicatif : «Voilà un sacré camouflet pour cette Chambre fédérale d'appel. À l'image de son président Élie Baranger (N.D.L.R. : l'intéressé n'avait pas participé au vote en tant que membre - il est le président - de la Ligue des Pays de la Loire) qui s'est discrédité au niveau du basket français.»

Il est clair que cet automne dernier, Cholet était monté singulièrement en régime. Et ce probant succès à l'Astroballe n'avait eu rien d'un hold-up. Aujourd'hui, à trois journées de la fin de la première phase, les Choletais ne font pas le moindre projet. Pas le moindre calcul. Ils savent que trois victoires (Evreux et le PSG à la Meilleraie, et entre temps à Toulouse) les conforteraient à une honorable troisième place. Aussi, hier à la Meilleraie, sans Villalobos, qui s'est fait une vilaine entorse et qui sera indis-

ponible face à Evreux, et sans Howell souffrant d'un coup sur le coude, ils se sont remis à l'ouvrage. Débarrassé du syndrome villeurbanais qui aura pesé, ces dernières semaines, de son importance dans les mentalités du groupe.

Alain BOUÉDEC.

◆ **Le classement officiel de la pro A.** 1. Pau-Orthez, 51 points ; 2. Villeurbanne, 49 ; 3. Cholet, 46 ; 4. Chalon, 46 (Cholet a le point-avantage favorable face à Chalon).

◆ **Coupe de l'Avenir.** Les cadets de Cholet-basket qui avaient été largement dominés par le CO Briochin (76-60) en 16^{es} de final de la Coupe de l'Avenir joueront finalement le prochain tour. Les Bretons avaient trois joueurs mutés dans leur formation. Il y en avait un de trop. Cholet, qui n'avait pas posé de réserves, rencontrera Sceaux le prochain tour.

AFFAIRE ASVEL-CHOLET

Le match ne sera pas rejoué

Le bureau fédéral a accepté hier la proposition du conciliateur du CNOSF qui avait préconisé d'entériner la victoire de Cholet.

ON ne jouera pas le match ASVEL-Cholet gagné le 31 octobre dernier par l'équipe des Mauges sur le score de 74 à 67. Alors qu'il n'y était pas obligé, le bureau fédéral a en effet décidé de tenir compte de l'avis du conciliateur du CNOSF qui estimait que la FFBB devait « revenir sur la décision de match à rejouer prise par la chambre d'appel et de maintenir le résultat acquis ».

Le président de la Fédération Yvan Mainini a annoncé par l'entremise d'un communiqué, cette décision du bureau fédéral hier soir à Clermont Ferrand où il assistait à la rencontre France-Yougoslavie. Observateur neutre, le conciliateur du Comité Olympique, le magistrat Jean-Pierre Feydeau, a notamment estimé que « les arbitres n'avaient pas commis d'erreur dans l'application des règlements » et que « même si la fin de la rencontre s'est déroulée dans une certaine confusion, il n'existe pas (...) d'éléments suffisants pour considérer que le résultat du match a pu être faussé par la demande de temps mort présentée par le coach de l'équipe de Cholet. La référence de la chambre d'appel aux notions d'aléa sur l'issue de la rencontre et de perte de chance n'apparaissant pas opérante dans la mesure où le résultat d'une rencontre sportive ressort toujours du domaine de l'aléatoire (...) et où il n'est pas établi que les joueurs de Villeurbanne aient été mis, par le fait de l'entraîneur de Cholet, dans l'impossi-

bilité de participer activement à la fin de rencontre. » Un incontestable soutien à la décision de la commission des arbitres et à la thèse choletaise.

À Cholet, on s'était bien évidemment réjoui de l'avis du conciliateur, l'entraîneur Éric Girard ayant estimé la vaille que cela serait « servir le basket français que l'on s'arrête là ». La procédure sportive étant désormais épuisée, l'ASVEL n'a plus comme recours que la justice administrative mais le club villeurbannais ne peut plus espérer rejouer la rencontre ce qui lui aurait permis de se rapprocher de la première place occupée par Pau-Orthez. Il pourra en revanche préparer au mieux sa rencontre de huitièmes de finale aller contre le Cibona Zagreb mardi prochain sans craindre la fatigue d'un match joué deux jours auparavant tout en étant quasiment assuré de décrocher la deuxième place de la saison régulière.

Par ailleurs M. Jugnet, secrétaire général de la FFBB, a indiqué hier que le cas du match Nancy-Limoges, donné à rejouer par la commission des arbitres, marqueurs et chronomètres, serait soumis à une « procédure d'urgence » avec au plus tard une décision lors de la réunion de la chambre d'appel du 5 mars prochain. — F. B.

● Le classement de pro-A en tenant compte du match ASVEL-Cholet (27 matches sur 30) : 1. Pau-Orthez 51 pts, 2. ASVEL 49 ; 3. Chalon et Cholet 46 ; 5. PSG-Racing 45 ; 6. Le Mans 44, etc.

BASKET

Villeurbanne ne fait pas appel
L'ASVEL a choisi de ne pas faire appel devant le tribunal administratif suite à la décision prise par le bureau fédéral de ne pas faire rejouer le match de la 12^e journée de ProA Villeurbanne-Cholet. Le recours au tribunal administratif était la dernière carte du club villeurbannais après l'épuisement de la procédure sportive.